

**Zeitschrift:** Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Herausgeber:** Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Band:** 44 (1959)  
**Heft:** 6

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.06.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

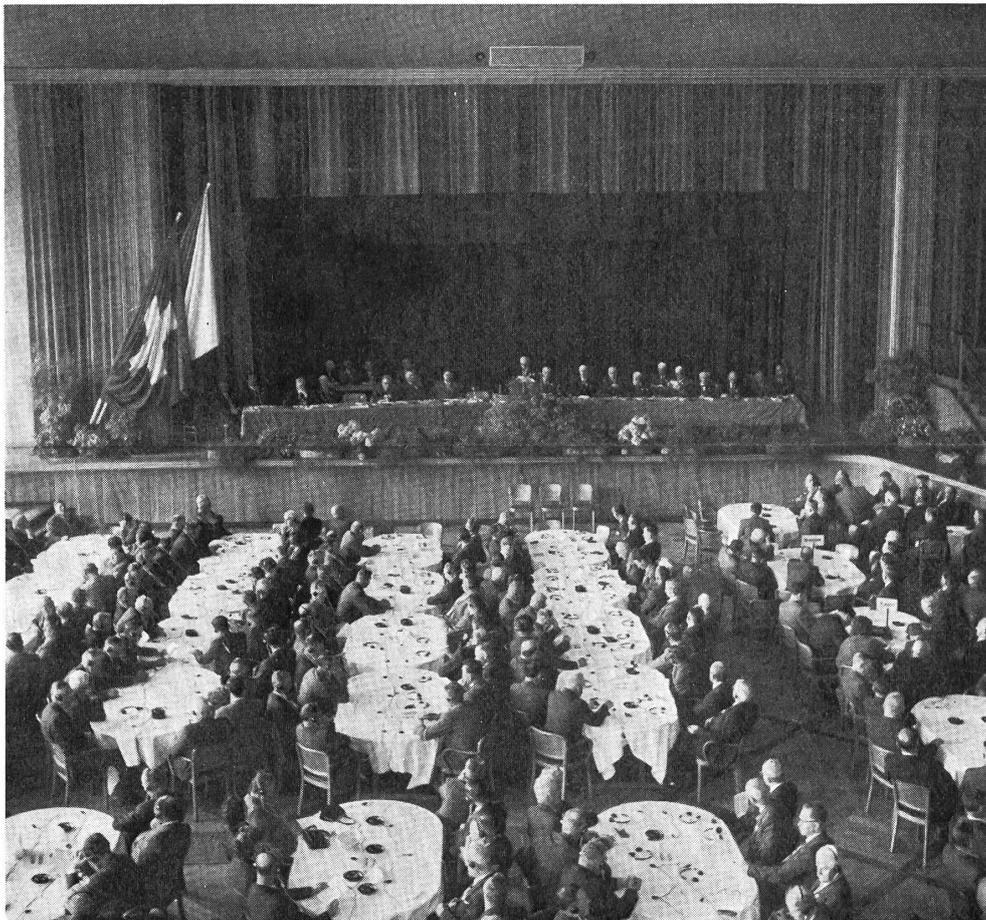
# Le Messenger Raiffeisen



Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)  
Rédaction et administration: Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)  
à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Impression: Imprimerie Fawer & Favre S.A., Lausanne  
Lausanne, juin 1959 — 44<sup>e</sup> année — Paraît chaque mois

6

## Le 56<sup>e</sup> Congrès Raiffeisen suisse des 3 et 4 mai à Zurich



*L'assemblée plénière au Palais des Congrès*

Par l'attrait qu'il suscite et par la puissance suggestive qu'il dispense, le Congrès annuel de l'Union s'incorpore de plus en plus profondément dans la vie du mouvement Raiffeisen suisse.

Tenu dans une atmosphère de sérénité, de confiance et de ferveur patriotique, ce 56<sup>e</sup> Congrès, auquel ont pris part 1750 délégués des 22 cantons, a été non seulement un expressif reflet du travail accompli et des résultats enregistrés durant l'année 1958, mais encore une véritable concrétisation du dynamisme du raiffeisenisme suisse décidé à poursuivre son oeuvre de solidarité rurale sur le plan de l'épargne et du crédit au service de l'économie du pays.

Rien d'artificiel dans cet acte, rien d'indécis ni d'utopiste, mais une manifestation toute simple, naturelle et sincère, d'hommes du terroir, venus des villages de toutes les contrées de notre beau pays, aussi des vallées montagnardes les plus pauvres, une démonstration éminemment forte et touchante de gens résolus qui savent ce que signifie la lutte quotidienne pour l'existence et qu'on sent habitués à toujours aborder de face les dures réalités de la vie. Spectacle vraiment impressionnant que cette réunion d'hommes pleins de courage et de confiance en eux-mêmes, qui se placent sous la protection divine, attendant davantage de l'effort individuel, de l'initiative personnelle et de l'entraide que de l'appui et des secours de l'Etat

#### NOTE DE LA RÉDACTION

Ce numéro est réservé spécialement au reportage du 56<sup>e</sup> Congrès Raiffeisen suisse.

Différents articles et comptes rendus d'assemblées générales, tel celui de la Fédération jurassienne et ceux d'assemblées jubilaires ou ordinaires de Caisses locales ont dû être renvoyés au prochain numéro. Nous nous en excusons auprès de nos correspondants et lecteurs.



*La Chanson romande de Zurich*

## Prélude

Alors que la veille encore le ciel avait ouvert toutes grandes ses écluses et ne laissait présager que de sombres journées, la ville de Zurich s'est subitement revêtue de sa parure printanière toute brillante de soleil pour recevoir coquettement la cohorte des 1750 raiffeisenistes accourus de tous les coins du pays pour leurs assises annuelles. Encastrée entre le Zurichberg et l'Uetliberg, telle une perle dans un écrin baigné par le lac, Zurich avait aussi exercé son attrait de première ville de la Suisse et de centre commercial, industriel et financier du pays.

Durant l'avant-midi déjà de ce premier dimanche de mai, les trains et les « voitures » amènent des flots de délégués qui vont profiter de la journée pour prendre contact avec la grande métropole qui offre tant de possibilités de saines récréations et d'enrichissements culturels. Arborant

fièrement leur cocarde, ils parcourent l'exposition nationale d'horticulture, prennent part au « tour de ville » organisé, s'arrêtent au jardin zoologique. On les rencontre au Musée national et à l'exposition de la porcelaine, dans la vieille ville et, bien sûr, sur les quais du lac et de la Limmat.

Préluant à la manifestation officielle, les organes centraux s'étaient réunis en séance commune, la veille, pour discuter des affaires de l'Union et prendre connaissance du travail effectué et des dispositions prises en vue du déroulement sans à-coup de tous les actes du Congrès. C'est le quartier général où sont prises les ultimes décisions.

### Assemblée générale de la Coopérative de cautionnement de l'Union

En lever de rideau, la Coopérative de cautionnement de l'Union tient sa 17<sup>e</sup> assemblée générale ordinaire, en ce dimanche

3 mai, à 17 heures, dans l'une des salles du Palais des congrès. Préalablement, ses organes dirigeants avaient tenu séance pour mettre toutes choses au point et régler les préparatifs nécessaires.

Elle s'est déroulée conformément à l'ordre du jour établi. Un reportage particulier en donnera le film complet dans le prochain numéro de ce journal. Proclamons d'emblée qu'elle connut un plein succès tant par l'importance de la participation que par la haute portée des rapports présentés qui ont révélé la considération accrue et l'utilité de cette institution auxiliaire.

### La soirée de réception

Selon le programme, le Congrès débute officiellement par la traditionnelle soirée de réception au Palais des congrès. Cette manifestation s'est déroulée comme à l'accoutumée, dans une ferveur raiffeiseniste et patriotique. On se sent tout heureux d'être citoyens d'un même pays libre, de cette belle Suisse paisible et laborieuse. Les tensions politiques mondiales qui assombrissent l'horizon nous font apprécier notre bonheur privilégié, nous incitent à nous serrer les coudes et rapprochent plus fortement les cœurs et les esprits sous le signe de la croix blanche sur fond de gueule, emblème de la patrie. A cette ferveur patriotique s'ajoute la ferveur raiffeiseniste que procure la satisfaction d'une année d'intense labeur pour la cause, activité tout particulièrement riche en résultats féconds.

C'est donc une assistance de près de 1800 personnes animées de ces excellents sentiments qui se presse, à partir de 20 heures, dans la spacieuse salle du Palais des congrès, où les drapeaux cantonaux montent fièrement la garde, par groupes, et font les honneurs au drapeau fédéral qui trône sur scène, flanqué de l'étendard zurichois. Les places sont occupées jusqu'à la dernière, galeries y comprises. Autour des tables, se coudoient des délégués des quatre langues nationales. Les Romands sont près de cinq cents et on les reconnaît aux accents de leur langue et à leur joie exubérante. On trouve les amis de Genève dont presque toutes les Caisses sont représentées, les délégués du pittoresque Valais, ceux de

Neuchâtel, le grand contingent des Vaudois, ceux de Fribourg et du Jura aux rires sonores. Une atmosphère de fraternelle compréhension s'établit spontanément : c'est la vraie famille suisse. Le raiffeisenisme s'harmonise avec les idéaux de la patrie en témoignant que nous sommes bien un seul peuple de frères.

Sur la scène fleurie se produiront tour à tour quelques-unes des meilleures sociétés et groupements artistiques de la ville. Le coup d'œil est féérique lorsqu'éclatent les accents harmonieux de la Fanfare municipale, la « Stadtmusik », sous la talentueuse baguette de M. E. Kreml, auxquels font suite les voix puissantes du chœur d'hommes « Hochwacht », dirigé par M. R. Bissegger. Enchaînant avec grâce, des groupements folkloriques apporteront, par leurs fines productions et le charme de leurs costumes, la note particulière de chaque région du pays : voici tout d'abord la Chanson Romande de Zurich, conduite par M. E. Johner, suivie de « Pro Ticino Zurigo », sous la direction du maestro L. Favini, qu'encadre le groupe des yodleurs, le tout complété par les exhibitions gymniques des « 4 Artos ».

Les paroles de bienvenue que l'usage et la bienséance imposent prendront toutes leurs significations, encadrées qu'elles sont de ces productions aussi riches que variées que goûte un auditoire vibrant d'enthousiasme aux accents du pays. A tout seigneur, tout honneur ! C'est à M. le directeur I. Egger qu'échoit le privilège de souhaiter la bienvenue aux délégués de tous les cantons, au nom des organes centraux et de l'Union tout entière. Après avoir chanté les merveilles et les vertus hospitalières de la cité qui accueille les raiffeisenistes avec tant d'empressement et de sympathie et remercié ses représentants, M. Egger réserve ces termes choisis aux délégués de la Romandie :

Messieurs les invités,  
Messieurs les délégués,  
Chers raiffeisenistes,

Une fois de plus, nous voici réunis à l'occasion de notre traditionnelle soirée de réception.

Cette manifestation d'unité confédérale me vaut l'insigne honneur et le plaisir de vous souhaiter une cordiale bienvenue à Zurich.

Notre salut amical s'adresse à 1750 raiffeisenistes, délégués de 600 Caisses réparties dans tous les cantons de notre chère patrie.

1750 délégués saluent pleins d'enthousiasme la belle et grande cité de Zurich, pour l'accueil chaleureux qu'elle leur réserve après une interruption de 20 ans.

Nous saluons, pleins de reconnaissance, les diverses sociétés qui ont bien voulu

apporter leur précieux concours à la réalisation du programme de ce soir.

Le condensé de mon message ne minimise en rien sa cordialité.

Soyez salués, chers raiffeisenistes ; soyez les bienvenus !

Les raiffeisenistes zurichois veulent également traduire l'honneur et la joie qu'ils ressentent à recevoir les délégués de toutes les Caisses de la Suisse. Ils le font par la voix du secrétaire de leur fédération, M. E. Baltensperger, secrétaire du Comité fédératif et président de la Caisse Raiffeisen d'Höri (fédération qui englobe les trois Caisses schaffhouseises aux dix Caisses zurichoises). Si la situation économique et financière privilégiée du canton de Zurich servi par un réseau bancaire des plus denses n'a pas favorisé la diffusion de l'idée Raiffeisen dans les campagnes industrialisées du canton, des espoirs sont permis que le Congrès de 1959 suscitera des initiatives provoquant la propagation du mutualisme de crédit dans de nouvelles communes. C'est le vœu de tous les congressistes. Et voici en quels termes s'est exprimé le représentant des Caisses zurichoises :

Messieurs les délégués,  
Mesdames, Messieurs,

Au nom de la Fédération des Caisses Raiffeisen de Zurich et Schaffhouse, je vous souhaite à tous une cordiale bienvenue. Nous sommes particulièrement heureux de l'honneur qui revient à notre canton de recevoir un congrès d'une telle importance. Il y a 20 ans exactement que vous avez tenu vos dernières assises à Zurich. Nous sommes pourtant conscients de la modestie de notre apport au mouvement Raiffeisen, surtout en ce qui concerne l'effectif des Caisses, bien que notre fédération compte des Caisses qui ont près de 50 ans d'existence. C'est le cas notamment de celles de Sitzberg dans la vallée de la Töss et de Schleithem (Schaffhouse) qui fêteront leur jubilé l'an prochain.

Avec les années, nos villages agricoles perdent de plus en plus leur caractère spécifiquement rural. Ce phénomène est constaté plus particulièrement dans les communes reliées à la ville par d'excellentes voies de communication et où les

conditions de logement sont favorables. Malgré cela, les Caisses Raiffeisen ont encore leur droit à l'existence dans le canton de Zurich. C'est d'ailleurs ce que confirment nos 10 Caisses de crédit mutuel, bien qu'elles ne fassent pas beaucoup parler d'elles. J'ose pourtant espérer que la manifestation de ce jour contribuera à favoriser le développement de nos institutions d'entraide dans le canton de Zurich, institutions qui ont pour but d'assurer le maintien de la paysannerie et de la culture au village et qui exercent une activité bénévole au profit des agriculteurs et de la classe moyenne.

A cette occasion, je tiens à remercier la direction de l'Union suisse d'avoir bien voulu choisir notre canton pour y organiser l'assemblée des délégués de cette année. Non seulement la ville et le lac de Zurich méritent une attention spéciale, mais des régions plus élevées jusqu'au vignoble, notre pays, de par la diversité des sites, offre au visiteur un attrait particulier.

A titre de conclusion, je ressens le besoin d'adresser à tous les raiffeisenistes, ici rassemblés, mes sentiments de gratitude pour leur témoignage de fidélité à la cause commune.

Par ses applaudissements, l'auditoire réserve toute sa sympathie et ses encouragements au porte-parole zurichois et aux vaillantes Caisses qu'il représente, qui sont autant de solides jalons et de lumineux flambeaux plantés dans tous les coins du canton dans l'attente du moment propice à l'éclosion générale de l'idée.

Tant à la suite de la partie oratoire qu'à celle des productions artistiques, les cœurs vibrent à l'unisson. Les yeux ont été ravis et l'esprit s'est nourri aux sources des plus nobles impressions. Les contacts sont pris qui créeront une chaleur communicative aux débats de l'assemblée plénière du lendemain. Une dernière fois, le rideau se lève et la « Stadtmusik » exécute un pot-pourri sur des airs suisses. L'assistance se lève aux accents du Cantique suisse qu'elle reprend en chœur :

*Les beautés de la patrie  
Parlent à l'âme attendrie.  
Au ciel monte plus joyeux  
Les accents d'un cœur pieux !*

## La 56<sup>e</sup> Assemblée plénière des délégués de l'Union Raiffeisen suisse

Le temps toujours radieux fait la surprise de ce lundi matin dont la séance de travail justifie la présence en ces lieux de l'imposante cohorte des congressistes. La physionomie épanouie, mais d'un pas grave qui témoigne de l'importance du mandat qu'ils vont accomplir, tous convergent une seconde fois vers le Palais des

congrès, où va se dérouler la grande lands-gemeinde raiffeiseniste.

A l'entrée, les formalités de contrôle sont prestement liquidées. Les délégués romands et tessinois trouvent aisément les places qui leur sont spécialement réservées, les tables étant garnies des écouteurs qui leur permettront d'entendre, ici en français, là

en italien, la lecture simultanée des rapports présentés en langue allemande et de suivre, dans leur langue, les péripéties de la liquidation de l'ordre du jour. Après la quatrième expérience, ce procédé est entré dans les mœurs. Pour la satisfaction de tous et la fierté des responsables, il a allégé considérablement les débats et créé une ambiance agréable d'ordre et de discipline qui donne à l'assemblée un heureux cachet de dignité et de solennité.

Le podium est discrètement fleuri et drapé aux couleurs fédérales. Les membres des deux Conseils et de la direction de l'Union y ont pris place, entourant les invités d'honneur qui seront tout d'abord salués. Par sa présence, la presse souligne l'importance qu'elle attribue au mouvement Raiffeisen et la place considérable qu'il tient dans l'économie du pays. Par ailleurs, la masse des mandataires des Caisses occupant les places jusqu'au dernier recoin donne une impression de force et de cohésion caractérisant bien l'organisation nationale pour laquelle ils œuvrent.

Il est 9 heures lorsqu'en guise d'ouverture se fait entendre la grave et puissante mélodie de l'hymne de la landsgemeinde d'Appenzell : « Toute vie jaillit en Toi ». Le président de l'Union, *M. le conseiller national Gall Eugster*, Dr en médecine vétérinaire, monte à la tribune, alors que la liste des présences indique la participation de 595 Caisses représentées officiellement par 1748 délégués venus de tous les cantons. Le président leur adresse la bienvenue et enchaîne en ouvrant l'assemblée :

## Allocution d'ouverture du président de l'Union

Messieurs les délégués,  
Messieurs les invités,

J'ai l'insigne honneur de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue en cette 56<sup>e</sup> assemblée générale de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel.

De toutes les contrées du pays, des vallées les plus reculées aux diverses régions du plateau, vous êtes accourus dans cette grande ville de Zurich, non dans un but démonstratif, mais pour témoigner de la volonté d'autodéfense des populations rurales.

Que doivent penser nos montagnards, nos terriens de certains villages ignorant l'aisance, appelés à contempler cette ville étalant sa richesse, son luxe et ses plaisirs ? Ne vous laissez pas tromper par de rutilantes apparences, car, là également, la lutte pour l'existence nécessite un travail ardu et souvent fastidieux. Ici, soyez-en assurés : les gens ne sont pas plus heureux que chez vous, à la campagne.

Une fois de plus, ce n'est pas la soif des divertissements qui nous a conduits

jusqu'ici, mais bien le besoin de prendre connaissance de l'activité déployée et des résultats enregistrés par notre organisation nationale au cours de l'année écoulée. Cette fois encore, Messieurs les directeurs sont à même de rapporter sur un exercice des plus réjouissants. Le mouvement continue à se développer sans cesse; sa consolidation interne est évidente. Cette heureuse constatation caractérise avant tout la volonté constante d'épargne des populations rurales.

En période actuelle d'épargne obligatoire appliquée tant par l'A.V.S. que par les Caisses de pension et eu égard à la multitude des possibilités d'assurance, le fait d'économiser selon sa propre initiative revêt un caractère plus important encore et mérite d'être relevé. A la campagne surtout, le paysan, l'artisan et bon nombre d'ouvriers sont aujourd'hui encore tenus de se créer un petit pécule afin d'assurer leurs vieux jours, désireux de ne pas tomber à la charge d'autrui. L'épargne reste toujours la meilleure autodéfense à même de garantir la sécurité et la liberté. Par ailleurs, la divulgation de l'esprit d'économie est bien l'une des missions primordiales du mouvement Raiffeisen et les résultats remportés dans ce domaine sont des plus significatifs.

Les dépôts d'épargne nous permettent au surplus de fonder de nouvelles existences ou d'en améliorer d'autres. Le besoin d'argent se manifeste avec une acuité qui s'étend au fur et à mesure que la monnaie se déprécie.

Dans cet ordre d'idées, la dévaluation est l'ennemi numéro 1 de l'épargnant. Quelles en sont les origines ? Elles sont nombreuses et j'aurais presque tendance à dire qu'elles proviennent des conséquences conjoncturelles telles que le plein emploi à tout prix, la réduction de la durée du travail, la hausse des salaires, une politique sociale toujours plus poussée, les énormes dépenses occasionnées par la préparation militaire, les impôts toujours plus lourds et les assurances obligatoires. Tout cela se trouve inévitablement sur le prix des biens de consommation et c'est en définitive celui qui était en droit d'espérer un gain des améliorations précitées qui en fait les frais.

C'est précisément pour cette raison que la richesse du citadin est bien souvent fictive et pour nous, gens de la campagne, elle ne doit pas inciter à la convoitise. Riche est celui qui se suffit à lui-même, qui sait adapter son standard de vie aux moyens dont il dispose. Riche est avant tout celui qui sait trouver dans le travail qu'il exerce joie et satisfaction. C'est aussi le cas pour vous, paysans des montagnes et du plateau, vous qui possédez un « chez soi » avec un coin de terre à même d'assurer votre pain de tous les jours ; pour vous aussi, artisans, pour autant que vous sachiez trouver la satisfaction interne que doit procurer l'art de votre profession. Riche est chaque ouvrier et employé en qui est profondément ancré le sentiment du devoir et qui considère le travail comme un don de Dieu.

La journée d'aujourd'hui ne peut donc que nous réjouir, car une année de labeur intensif ne reste pas sans récompense ; 55 millions d'augmentation des dépôts

d'épargne témoignent de l'heureux accomplissement de votre belle mission. Ce magnifique résultat concrétise simultanément la volonté de se suffire à soi-même et celle d'aider son prochain.

Avec l'expression de notre reconnaissante gratitude pour la somme de dévouement nouvellement consacré au service de la cause Raiffeisen et en souhaitant fécondes les assises de ce jour, je déclare ouverte cette 56<sup>e</sup> assemblée générale.

\* \* \*

Messieurs les délégués,

Nous avons aujourd'hui l'honneur et la joie d'accueillir parmi nous plusieurs hôtes de marque.

Notre salut tout spécial s'adresse en premier lieu au représentant des autorités municipales, M. Landolt, président de la Ville de Zurich, auquel nous exprimons notre vive gratitude pour l'estime qu'il témoigne à nos assises de ce jour ainsi qu'à notre organisation. Par la même occasion, nous le remercions de l'accueil chaleureux réservé par la Ville de Zurich à nos congressistes.

Nous avons d'autre part le plaisir de souhaiter une cordiale bienvenue parmi nous à M. le professeur Laur qui honore, une fois de plus, l'assemblée de sa participation. L'Union suisse salue en M. Laur un ami de toujours, un précieux défenseur de la cause raiffeiseniste qui est au surplus, depuis de longues années, membre actif de la Caisse de crédit mutuel d'Effingen en Argovie. Nous remercions ce vénéré collaborateur de la sympathie renouvelée qu'il témoigne aujourd'hui encore à notre organisation.

Par ailleurs, nous avons l'honneur de saluer parmi les nombreux invités qui honorent de leur présence notre manifestation officielle :

M. Jaggi, président du Comité de direction de l'Union des Coopératives agricoles de Suisse orientale (VOLG), Winterthour,

M. Bodmer, directeur du Secrétariat de la Commission fédérale des banques à Berne,

M. le professeur O. Howald, délégué du rectorat de l'École polytechnique fédérale à Zurich,

M. le directeur Colombo, de la Banque nationale suisse à Zurich,

M. Schlaepfer, de la Chambre zurichoise du commerce.

M. Widmer, de l'Association des Arts et Métiers de Zurich,

M. Albert Vontobel, ingénieur agronome, de l'Organisation pour l'orientation professionnelle rurale,

M. J. Johanni, secrétaire de l'Association suisse pour la protection des épargnants et bénéficiaires de rentes, à Zurich.

Je salue finalement les représentants de la presse et les remercie de tout l'intérêt qu'ils portent à notre réunion.

\* \* \*

Avant d'entamer les délibérations, nous ne saurions omettre de rappeler, dans un sentiment de piété profonde et de reconnaissance, le souvenir des fidèles coopé-

rateurs que la mort a ravi aux effectifs de notre grande famille, depuis notre dernier congrès annuel :

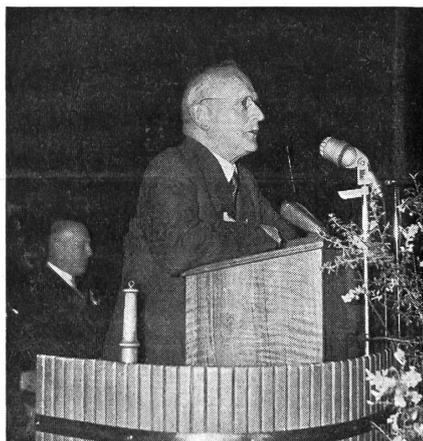
Aujourd'hui, nous devons accorder une pensée toute spéciale à la mémoire d'un raiffeiseniste thurgovien.

Quelques semaines après nos dernières assises annuelles de Lugano décédait, le 16 mai 1958, à Rohren-Toos, en Thurgovie, notre membre du Conseil d'administration, M. Paul Dickenmann. Notre organisation se voyait ainsi subitement privée d'un raiffeiseniste convaincu et d'un collaborateur particulièrement apprécié. Initiateur de la fondation de la Caisse de crédit mutuel de Schönholzerswilten, aux destinées de laquelle il présida durant 16 années, le regretté défunt assumait également, pendant 5 ans, la présidence de la Fédération thurgovienne des Caisses Raiffeisen et faisait partie depuis 10 années des Organes supérieurs de l'Union.

Cette marquante personnalité a déployé une activité des plus intenses dans l'intérêt du mouvement Raiffeisen et, partant, au service de son prochain.

Nous conserverons de cet estimé coopérateur un souvenir ému de profonde reconnaissance.

\* \* \*



Le message de la ville de Zurich apporté par son président, M. Landolt

## Allocution de M. Landolt, président de la Ville de Zurich

Après cet acte d'ouverture et avant d'aborder les affaires administratives, le président se fait un honneur de donner la parole au président de la Ville de Zurich, M. Landolt. Fier de recevoir les raiffeisenistes suisses dans sa ville qu'il administre avec compétence, l'orateur s'adresse à eux, tour à tour dans les trois langues nationales, pour traduire les sentiments des citoyens à leur égard :

Je vous salue au nom de la Municipalité de Zurich et de toutes les autorités qui ne sont pas représentées ici.

Vous avez choisi Zurich comme lieu de congrès. Je trouve que c'est très bien, car

j'ai pu lire dans le document que vous m'avez adressé, que vos Caisses n'étaient que très modestement représentées dans le canton de Zurich. Nous autres, Zurichois, nous partons obligatoirement du principe que chez nous tout est pour le mieux. Il est donc bon de pouvoir jeter un coup d'œil sur ce qui se fait ailleurs. Aussi, je ne peux que souhaiter que votre activité, chez nous comme d'ailleurs dans tout le pays, prenne une extension toujours plus marquée. Je vous remercie, de tout ce que vous faites, d'une année à l'autre, pour notre économie en général et pour nos concitoyens, à titre bénévole.

1800 délégués, un nombre vraiment imposant, se sont réunis à Zurich et les insignes qu'arboraient les raiffeisenistes que je vis, ce matin, arpentant la « Bahnhofstrasse », donnaient à la ville un cachet particulier. Je suis heureux que nous disposions de notre Palais des congrès, sans quoi nous n'aurions certainement pas pu vous accueillir dans nos murs. Cette rencontre vous donne l'occasion de visiter Zurich, en tant que membres d'une grande communauté. Même si votre manifestation revêt un caractère officiel, elle ne saurait vous empêcher de profiter, comme il convient, de votre court séjour. Je serais volontiers disposé à vous présenter un bref historique de Zurich, mais il n'y a qu'à lire votre publication mensuelle pour être renseigné. Je suppose, par conséquent, que vous en avez pris connaissance et que vous en savez maintenant davantage que moi. Il est en effet très précieux de partir en voyage, parfaitement documenté sur son lieu de destination. Toutefois, quant à la question de savoir si les hommes qui habitaient la contrée, il y a 5000 ans, étaient des terriens ou des lacustres, votre publication ne donne pas la clef de l'énigme.

Messieurs les délégués,

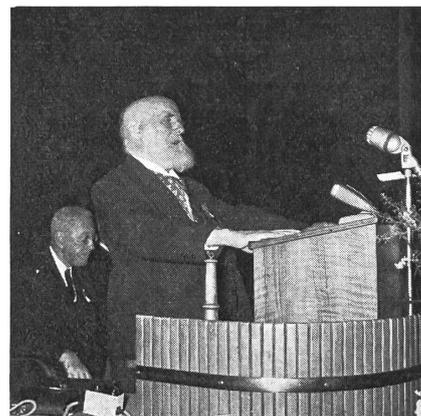
Je vous souhaite la plus cordiale bienvenue à Zurich et un heureux séjour. Je fais les vœux les meilleurs de succès et de bonheur à l'égard de vos Caisses, de vos familles et des diverses communes que vous représentez et souhaite que tous ceux qui le méritent obtiennent les crédits qui leur sont nécessaires. Vive notre patrie !

De vifs applaudissements couvrent la péroraison du bon message du président Landolt que remercie encore chaleureusement le président de l'assemblée.

## Le message de l'Union suisse des paysans

L'assistance se plaît à entendre une fois de plus un ami intime et défenseur de la cause raiffeiseniste suisse, M. le professeur Laur. Les délégués romands ont eu la bonne fortune d'entendre la traduction simultanée de ce message de l'Union suisse des paysans :

L'Union suisse des paysans vous adresse son salut le plus cordial et ses vœux les meilleurs pour la parfaite réussite de votre congrès.



La voix de l'Union suisse des paysans : M. le professeur Laur

Raiffeisenistes, je vous salue en tant que coopérateur A nulle part, l'idée de la coopération n'est plus fidèlement protégée, plus jalousement conservée, mieux appliquée que par nos Caisses Raiffeisen. Leur succès dépend moins des résultats financiers réalisés que de leur action bienfaisante au service de la collectivité rurale et notamment au profit des milieux économiquement les plus faibles. Nos institutions coopératives font rayonner dans les communes qu'elles desservent un esprit de noble grandeur, puisque leur mission repose sur une conception de vie chrétienne.

Un vieil adage ne rappelle-t-il pas les trois raisons d'espérer de l'homme : la croyance, l'amour et l'espérance. De ces trois vertus, l'amour du prochain reste la plus marquante et c'est précisément celle qui, dans nos coopératives d'entraide, a trouvé sa réalisation la plus magnifique. Puisse-t-elle rester, à l'avenir encore, votre consigne première et celle de votre organisation. C'est en alliant l'amour du prochain aux impérissables principes de Raiffeisen que vous serez à même d'accomplir pleinement l'œuvre entreprise et d'atteindre le but fixé. Dans cet ordre d'idées, vous pouvez envisager l'avenir en toute confiance, pleins d'espérance et d'enthousiasme.

Les Caisses Raiffeisen et leurs responsables qui œuvrent dans cette voie seront bénis par les membres et par toute la communauté. Mouvement Raiffeisen, je te remercie au nom de l'Union suisse des paysans de la grande œuvre entreprise et réalisée. Puisse ton activité, à l'avenir encore, porter des fruits toujours plus abondants.

Les réminiscences du professeur Laur et ses aimables paroles sont accueillies par une salve d'applaudissements traduisant bien la place d'honneur que tous les raiffeisenistes conservent dans leur cœur au dynamique défenseur de la paysannerie suisse, dont les 89 ans n'ont pas éteint l'enthousiasme juvénile et auquel ils adressent des vœux de florissante santé. Le président Eugster remercie l'orateur et l'assure à l'avenir encore de la collaboration de l'Union Raiffeisen dans la grande tâche commune.

Ayant ainsi préludé, l'assemblée passe aux actes conformément à la suite des objets à l'ordre du jour qui appelle tout d'abord la

## Constitution du bureau de l'assemblée

Aux termes des statuts, la présidence échoit à M. Gall Eugster, président de l'Union, qui s'adjoit deux secrétaires pour la tenue du procès-verbal, MM. Edelmann, Dr jur. et sous-directeur, et Froidevaux, du secrétariat de l'Union. MM. Séchaud et Molinari fonctionneront comme traducteurs.

Sur proposition du président, l'assemblée complète son bureau par la nomination de quatre scrutateurs élus à l'unanimité :

1. M. Henri Reymond, vice-président, La Sarraz (Vaud)
2. M. Emilio Induni, avocat et président, Ligornetto (Tessin)
3. M. Ernest Baltensperger, président, Höri (Zurich)
4. M. Gottfried Bänziger, président, Schiers (Grisons).

## Rapport sur l'activité de l'Office de revision et sur la situation des Caisses affiliées

M. le directeur I. Egger, chef de l'Office fiduciaire et de revision de l'Union, monte à la tribune pour la présentation de son rapport :

Voilà bientôt 57 ans que s'est tenue, ici à Zurich, l'assemblée constituante de l'Union suisse. C'était le 25 septembre 1902. 21 délégués représentant 10 Caisses Raiffeisen y avaient pris part. A titre de conclusion, le procès-verbal rédigé à l'époque cite que « les raiffeisenistes suisses se dispersèrent aux quatre vents des cieux, pleinement conscients d'avoir fait de l'excellent travail, et partageant le joyeux espoir que l'œuvre qui venait de débiter modestement, et dont ils venaient de jeter les bases, deviendrait bientôt un puissant soutien des classes moyennes, en se développant dans les diverses régions de notre patrie suisse, et que les générations futures béniraient l'assemblée de Zurich et ses vingt-et-un participants. »

1958 vient d'ajouter un nouveau maillon à la chaîne des années qui se sont écoulées depuis cette mémorable journée et qui concrétisent l'heureux développement d'une œuvre jamais affaiblie par des revirements quelconques, mais qui s'affirme sans cesse d'un exercice à l'autre. Cette fois encore, nous ressentons une joie particulière et légitime de pouvoir rapporter sur l'activité déployée au cours du dernier exercice.



La « Stadtmusik » de Zurich

Les 11 fondations intervenues en 1958 portent le nombre des Caisses affiliées à 1051. L'effectif des sociétaires a atteint 120 075 ou près de 3000 membres de plus qu'à fin 1957. Il est réjouissant de constater, dans ce domaine, que l'augmentation enregistrée est presque aussi importante que celle des deux exercices précédents, alors que le nombre des Caisses nouvellement fondées s'avère inférieur. Plusieurs anciennes Caisses sont en effet parvenues à élargir sensiblement le cercle de leurs amis et coopérateurs.

Le chiffre d'affaires de toutes les Caisses s'est élevé à 3450 millions, soit 116 millions de plus qu'en 1957. Nous voyons peut-être un peu dans ce résultat le reflet de la nouvelle dépréciation de la monnaie qui se fait de plus en plus sentir. Il concrétise cependant le rôle sans cesse croissant que nos institutions jouent dans le trafic financier au village.

La somme du bilan, autrement dit le volume des fonds confiés, fait ressortir une augmentation pour 1958 de 6,5 % ou de 103 millions et s'élève à 1680 millions de francs.

Il convient également de tenir compte du fait qu'en 1958, les crédits consentis par la Caisse centrale ont été réduits de plus de 14 millions, ce qui veut dire, en d'autres termes, que les dépôts du public se sont accrus de manière plus sensible que ne le fait ressortir l'augmentation effective des bilans. Dans l'histoire de notre mouvement, les fonds confiés n'ont encore jamais affiché une telle progression. Nous constatons, en effet, les accroissements suivants :

Dépôts en compte courant	+ 7 millions
Dépôts d'épargne	+ 55 millions
Vers. en comptes de dépôts	+ 5 millions
Obligations	+ 42 millions

Les placements « classiques » du public ont donc augmenté de près de 110 millions. Nous n'ignorons pas cependant que les bilans de certaines banques affichent des progressions proportionnellement plus importantes encore que celles

de nos Caisses Raiffeisen. Nous savons toutefois que nos institutions ne sont heureusement pas le lieu de refuge de capitaux étrangers excédentaires et que la qualité de leurs dépôts ne peut que raffermir encore la valeur de leurs bilans et la sécurité qu'elles offrent à leurs adhérents.

Une rapide analyse du secteur des passifs nous renseigne sur l'utilisation des fonds confiés.

Nous constatons tout d'abord des augmentations sensibles dans le secteur des disponibilités à vue ou facilement réalisables qui représentent quelque 37 millions. Au surplus, si l'on tient compte que les engagements des Caisses à l'Union se sont résorbés de 14 millions, la liquidité s'est par conséquent améliorée de plus de 50 millions, ce qui mérite d'être signalé.

La demande de prêts et crédits émanant des sociétaires s'est malgré tout manifestée de façon réjouissante, ce que confirment les augmentations suivantes :

Comptes courants débiteurs	
gagés	1,8 million
Prêts à terme gagés	2,3 »
Prêts et crédits aux communes et corporations de droit public	5,0 »
Créances hypothécaires	54,0 »
Au total :	63,1 millions

Par ailleurs, des sommes importantes ont été affectées au remboursement des crédits consentis par la Caisse centrale qui se sont amenuisés à 20 millions, ce qui représente à peine plus de 1 % de la somme des bilans. Ces derniers ne sont donc nullement flattés par des apports massifs de la centrale ou autres emprunts.

Le compte d'exploitation général révèle que les charges d'intérêt se sont accrues de manière plus sensible que les produits. Au surplus, les Caisses Raiffeisen suisses se sont acquittées, l'an dernier, d'une contribution fiscale excédant 1 million et demi, autrement dit de

Fr. 300 000.— supérieure à celle de l'année précédente. Ce facteur représente donc le 1 % du bilan global ou le 35 % du montant qui figure en définitive comme bénéfice net. Du point de vue fiscal, la contribution de nos institutions n'est certes plus à minimiser.

Les frais d'administration majorés des autres frais généraux et des impôts représentent le 0,42 % de la somme du bilan. Cette proportion illustre, une fois de plus, l'esprit d'économie et le caractère d'utilité publique des Caisses Raiffeisen.

Cette année à nouveau, aucune perte sur débiteurs n'est signalée, ce qui, pour une somme de bilan de près de 1,7 milliard, ne fait que confirmer indiscutablement la qualité des actifs en présence et la parfaite gérance des Caisses.

Le bénéfice net s'élève à 4,4 millions, accusant une diminution de plus de Fr. 600 000.— comparativement au résultat de l'exercice précédent.

Après versement intégral de cet excédent d'exploitation à la réserve, cette dernière s'affermi à 75,7 millions, alors que les fonds propres, autrement dit les réserves majorées du capital social versé, s'élèvent à 88 millions en chiffre rond. Ce capital de garantie représente le 5,52 % des fonds confiés ou le 5,92 % des engagements si l'on y incorpore les 6,3 millions que représentent la responsabilité solidaire des membres et leur obligation éventuelle d'opérer des versements supplémentaires. Cette relation s'est très légèrement affaiblie par rapport à celle de 1957, aussi nous efforcerons-nous, à l'avenir, d'éviter, autant que possible, un nouveau fléchissement dans ce domaine.

En notre qualité d'organe de contrôle, au sens de la loi et des statuts, nous avons procédé, l'an dernier, à la revision ordinaire de plus de 1000 Caisses affiliées. En raison de circonstances indépendantes de notre volonté, dues en partie à l'indisponibilité de réviseurs retenus par la maladie, il ne nous a pas été possible d'accomplir intégralement notre programme annuel, si bien qu'une vingtaine de Caisses n'ont pas pu être contrôlées pour la fin de l'année. Entre temps, cette lacune a pu être comblée pour la plupart d'entre elles, ce qui nous autorise tout de même à déclarer que les bilans de toutes les Caisses affiliées sont intacts et que les engagements qu'ils révèlent sont bien couverts par des actifs de première valeur.

La confiance des déposants est pleinement justifiée, non seulement pour les motifs précédemment relevés, mais aussi par le fait qu'aucune perte sur débiteur n'a été enregistrée au cours de ce dernier exercice, ainsi que par l'heureuse constatation qui découle du bel esprit de ponctualité manifesté par les sociétaires dans le paiement des intérêts et amortissements échus.

Dans le domaine de la gérance et de l'utilisation des dépôts, une Caisse Raiffeisen doit rester pleinement consciente de la provenance des fonds confiés qu'elle se doit d'administrer dans le respect intégral des dispositions statutaires et des principes éprouvés du système.

Notre exposé serait incomplet s'il ne relevait pas l'activité féconde déployée par nos différents services auxiliaires au cours de l'année écoulée. Il convient en effet de citer les prestations de la Coopérative de cautionnement, de l'Economat, du Contentieux, de la Presse et du Fonds de garantie de bonne gestion des caissiers. Comme ce dernier n'a pas été mis à contribution en 1958 et qu'il s'élève actuellement à Fr. 160 000.—, le moment approche, semble-t-il, d'envisager une réduction des primes, conformément aux assurances données à l'époque lors de la création de cette institution.

D'une façon générale, nous nous croyons autorisés à déclarer que l'Union suisse et ses services auxiliaires se sont efforcés, une fois de plus, de servir l'organisation tout entière et les Caisses affiliées en particulier en les soutenant dans l'accomplissement de leur belle mission au service de la collectivité.

Nous avons donc tout lieu d'être pleinement satisfaits du travail accompli et des succès remportés au cours de ce dernier exercice.

Cette heureuse constatation suscite en nous le besoin de remercier le Tout-Puissant pour la bénédiction qu'il n'a cessé d'accorder à notre œuvre au service du prochain. Notre gratitude va également à plus de 10 000 collaborateurs actifs qui vouent le meilleur d'eux-mêmes à la réalisation des objectifs communs en tant que membres des Comités de direction, des Conseils de surveillance ou en qualité de caissiers. Je remercie tout particulièrement aussi les membres des Organes supérieurs pour la conduite avisée et prudente du mouvement ainsi que les collaborateurs de l'Union pour leur travail zélé et consciencieux.

Le curé Traber, le vénéré pionnier du mouvement suisse, a déclaré un jour qu'il n'y a que deux choses qui puissent faire mourir l'organisation raiffeiseniste : la force brutale ou le suicide, si elle s'éloignait de ses magnifiques principes, bâtis sur la loi éternelle de l'amour de Dieu et du prochain. L'objectif supérieur et les moyens pour l'atteindre se résument au respect des statuts et des principes. Seule la fidélité aux dispositions fondamentales est à même

de promouvoir la confiance populaire de mener au succès et d'assurer le développement constant du mouvement.

Comme le relève le procès-verbal de l'assemblée constituante de Zurich, les générations futures respecteront jalousement cette unique ligne de conduite à même de garantir la vitalité de l'œuvre créée par les pionniers de la première heure et béniront leur courageuse initiative.

## Rapport sur l'activité de la Caisse centrale en 1958

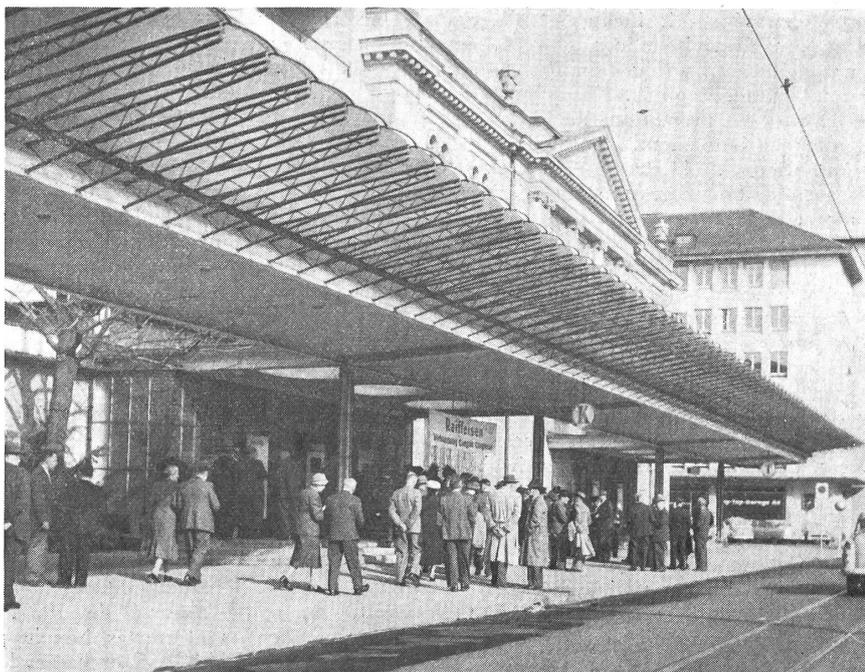
M. le directeur P. Schwager prend immédiatement la succession à la tribune pour la présentation de son rapport sur les comptes annuels de 1958 :

Une fois de plus, j'ai l'honneur de présenter à votre assemblée le rapport d'un nouvel exercice et de vous orienter sur l'activité des organes dirigeants de la Caisse centrale. En ouvrant simplement votre carte de participant aux pages 8 à 10, vous y trouverez la réplique exacte du compte de profits et pertes ainsi que le bilan au 31 décembre 1958. Vue dans son ensemble, l'année 1958 s'est écoulée d'une manière satisfaisante pour notre Caisse centrale. Nous avons obtenu un bénéfice de Fr. 706 811.05, somme qui, comparée à celle de 1957, fait ressortir un gain supplémentaire de Fr. 30 608.97. En 1957, le bénéfice avait été inférieur de Fr. 50 000.—, en chiffre rond, à celui de l'année précédente. Cette tendance à la baisse a donc cessé. Si l'on tient compte de l'augmentation du capital social et des réserves, on doit reconnaître que ce gain supplémentaire est minime. Néanmoins, la situation évolue de nouveau favorablement, ce qui est réjouissant. En tenant compte du solde reporté de 1957, le compte de profits et pertes boucle par un solde de Fr. 744 394.99 et l'assemblée d'aujourd'hui aura à se prononcer sur sa répartition.

Le résultat brut de l'exercice, tiré de la différence entre toutes les recettes et tous les intérêts payés, est supérieur de Fr. 94 675.42 à celui de l'année dernière et atteint Fr. 2 040 000.—. Ce gain supplémentaire provient en grande partie de la hausse des taux débiteurs. En effet, en 1957, les taux d'intérêt pour les dépôts avaient dû être augmentés continuellement alors qu'on n'avait pas eu le courage d'augmenter les taux d'intérêt des prêts. La répercussion de cette hausse des taux, intervenue finalement par la force des choses, ne s'est fait sentir qu'en 1958.

Parmi les différents postes des recettes, nous avons chaque année proportionnellement de grandes fluctuations. Cela provient du fait que le niveau des différents placements varie fortement d'un exercice à l'autre. Au cours d'une certaine période, les Caisses affiliées ont un besoin accru de crédit, ce qui nous oblige à réduire l'inventaire du portefeuille des effets et des fonds publics et titres. A un autre moment, les Caisses effectuent de gros remboursements et de nouveaux dépôts, ce qui nous force à trouver rapidement des occasions de placement pour les capitaux qui nous sont adressés, ceci de telle façon que nous puissions en disposer rapidement. Un exemple typique est celui du rendement des fonds publics et titres. Cette année, il a atteint Fr. 2 720 608.30 et ne dépasse pas de moins de Fr. 815 000.— celui de l'année 1957. Trois facteurs ont contribué à ce résultat : premièrement, l'inventaire des fonds publics et titres a augmenté de pas moins de 29 millions ; secondement, les taux de certains titres étaient plus élevés et troisièmement, cette année et grâce à de meilleurs cours en bourse, nous n'avons pas dû amortir autant que l'année dernière.

Les frais généraux atteignent au total Fr. 1 526 131.21, autrement dit ils sont de Fr. 62 029.— plus élevés qu'en 1957. Dans cette augmentation, presque tous les groupes secondaires sont représentés.



A l'entrée du Palais des congrès

Cette évolution est sûrement compréhensible pour chacun d'entre vous, car il est indéniable que les frais, qu'on les appelle frais généraux ou frais de ménage, ont tous un point commun : ils augmentent sans cesse malgré tous les efforts tentés pour endiguer leur expansion. L'importance de cette augmentation n'est cependant pas inquiétante, elle atteint environ 4,6 %. L'augmentation des frais généraux est bien inférieure à l'augmentation du bilan qui, comme vous l'entendrez encore, a atteint environ 14 %.

Le bilan fait ressortir une forte avance. De 270 millions qu'il était à fin 1957, il a passé à Fr. 309 061 166.03 ; autrement dit, la progression est de 39 millions en chiffre rond ou de 14 %. Nous avons déjà connu des périodes de forte augmentation du bilan, par exemple en 1942 et 1943, où l'avance avait été chaque fois de 28 millions. Mais une augmentation aussi forte que celle de 1958 n'avait encore jamais été enregistrée. Ce fort élargissement du bilan provient en grande partie des *avoirs des Caisses affiliées*. L'augmentation de ces avoirs n'a atteint pas moins de 35 1/2 millions. Il s'agit là d'un chiffre record. Cette forte rentrée de capitaux est très réjouissante. Elle n'est en effet rien d'autre que la répercussion de l'afflux de nouveaux dépôts auprès des Caisses ou, autrement dit, la confirmation de la confiance toujours croissante dont jouissent les Caisses auprès de leurs déposants. Par suite du niveau élevé des avoirs des Caisses affiliées, la dimension de la responsabilité de la Caisse centrale pour le maintien d'une liquidité suffisante s'est augmentée une fois de plus.

Les *autres rubriques* du passif de notre bilan, qui se rapportent en grande partie à la clientèle privée de la Caisse centrale, font ressortir, à part quelques petites exceptions, des progressions satisfaisantes. C'est ainsi, par exemple, que les créanciers ont augmenté d'environ 550 000

francs, la caisse d'épargne d'environ Fr. 1 100 000. — et les obligations d'environ Fr. 1 050 000. —

Les *emprunts auprès de la Centrale d'émission de lettres de gage* restent inchangés. Lors d'assemblées antérieures, vous avez eu l'occasion de vous familiariser avec notre manière de voir, qui consiste en une retenue marquée dans l'acquisition de ces capitaux, surtout en un temps où les taux sont particulièrement élevés. Certes, nous savons que par cette ligne de conduite nous n'obtenons pas toujours l'approbation de toutes les Caisses. Etant donné qu'aujourd'hui le taux des obligations de caisse, comparé au taux le plus élevé au moment de la tension, a baissé d'un pour cent, cela démontre de nouveau clairement la justesse de cette politique. Pas plus vos Caisses que notre Caisse centrale n'apprécieraient de l'argent de la Centrale de lettres de gage coûtant 4 1/2 % et même plus et ne pouvant être dénoncé avant dix ans. Nous avons toujours eu la conviction que, pour notre Institution qui ne saurait sans autre considération être comparée aux autres établissements de crédit, le principe le meilleur est celui qui consiste à ne s'engager dans l'octroi de prêts et crédits uniquement qu'en fonction de la rentrée des dépôts.

Parmi les *actifs*, il y a lieu de signaler que le solde en caisse de Fr. 22 000 000. — en chiffre rond se trouve être supérieur de Fr. 8 700 000. — environ à celui de 1957. Cette position fait ressortir clairement que nous sommes à nouveau bien fournis en capitaux liquides. Il en est de même pour les *avoirs en banque à vue* et les *autres avoirs en banque* qui, dans leur ensemble, ont augmenté d'environ 2 millions.

Les *crédits aux Caisses affiliées* ont subi des changements très importants. Le fléchissement n'a atteint pas moins de 14 1/2 millions et l'inventaire n'est plus que de 19 1/2 millions environ contre 42 millions

à fin 1956. Si l'on tient compte qu'au cours de l'année écoulée, à part des amortissements sur les crédits de 14 1/2 millions, les avoirs des Caisses ont augmenté d'environ 35 1/2 millions, on arrive à la conclusion qu'en 1958 nous avons reçu de nos Caisses pas moins de 50 millions. Quel contraste comparativement à l'année 1956 au cours de laquelle nous avons dû rembourser aux Caisses au total 22 1/2 millions de plus qu'elles ne nous avaient versé ! Lors de la tension des années 1956-1957, on a souvent prétendu, surtout du côté des débiteurs, que le phénomène avait été créé artificiellement par les gros capitalistes. Lors même que ces derniers ne figuraient pas parmi les déposants de nos Caisses, nous avons malgré tout enregistré cette énorme différence. Cela démontre clairement que la grande partie de la population laborieuse a, sur le marché de l'argent et des capitaux, une influence tout aussi grande que les gros capitalistes. Si, d'une façon générale, les dépôts de la population laborieuse diminuent, soit par le fait que les fonds sont affectés à des achats ou constructions, etc., ou que les taux sont descendus si bas qu'on estime que cela ne vaut plus la peine de déposer cet argent à la banque, la répercussion est immédiatement énorme.

Les *avances en compte courant et prêts aux Corporations de droit public* (communes), accusent un développement réjouissant. La progression atteint 4 1/2 millions. Au cours de l'année, quelques Caisses nous ont remis des demandes de prêts et crédits de communes, avances qui ont ensuite été accordées directement par l'Union. A l'heure actuelle, nous pouvons très bien nous intéresser encore à de telles demandes.

Les *placements hypothécaires* n'ont pas encore pu atteindre le cap des 100 millions, mais malgré cela l'augmentation d'environ 4 millions n'est pas moins appréciable. Au cours des années de pénurie de capitaux, l'Union avait dû restreindre la reprise de nouvelles hypothèques pour pouvoir maintenir une liquidité suffisante. Maintenant que le passage difficile est franchi, nous pouvons reprendre dans toute sa plénitude notre activité dans ce secteur et nous nous recommandons auprès de vous. Il va sans dire que, pour notre Caisse centrale comme pour vos Caisses, seuls entrent en ligne de compte des débiteurs dignes de confiance et des gages suffisants. Nous ne prêtons pas sur des fabriques, hôtels et objets de ce genre. Notre empressement à répondre favorablement aux demandes de prêts est limité pour le moment à l'année en cours. Plus tard, nous devons réexaminer la situation pour nous rendre compte si nous pourrions continuer dans ce sens. La qualité des hypothèques figurant dans notre inventaire est toujours considérée, et avec raison, comme très bonne. Du reste, la rentrée ponctuelle des intérêts le confirme. Du rendement total des intérêts hypothécaires de Fr. 3 600 000. —, les intérêts arriérés à la fin de l'année et échus depuis plus de deux mois n'atteignaient que le montant minime de Fr. 39 000. —

De tous les postes de l'actif, les *fonds publics et titres* accusent la plus forte augmentation, soit 29 millions. De ce fait,

la saignée des années 1956 et 1957 se trouve être cicatrisée et nous sommes armés contre une nouvelle tension éventuelle. Du montant total, il n'y a pas moins de 43 1/2 millions échus dans les 3 ans. L'estimation du bilan s'est faite de nouveau d'une manière prudente. Le cours moyen à l'inventaire atteint 96 % de la valeur nominale. Cela veut dire que les obligations d'un nominal de Fr. 1000.—figurent en moyenne au bilan par Fr. 960.—. Pour une grande partie de nos obligations, le cours moyen en bourse de décembre 1958 atteignait, il est vrai, plus de 100 %. Par prudence, nous ne tenons pas compte de ce qui se trouve au-dessus de la valeur nominale car, au cas où des changements interviendraient sur le marché de l'argent et des capitaux, ces cours élevés disparaîtraient de nouveau rapidement. La marge de 4 % dans les cours se laisse voir, mais elle n'est pas trop élevée. Nous nous efforcerons, à l'avenir encore, d'augmenter successivement cette marge par des amortissements appropriés. Mais pour un inventaire de titres aussi élevé cela demande du temps, un amortissement de 1 % seulement représentant déjà 1 million.

Le chiffre d'affaires fait quasiment office de baromètre du travail que fournit la Caisse centrale. Il a atteint, dans sa forme simple, 1 milliard 700 millions, soit 100 millions ou 6 % de plus que l'année précédente. Cette progression représente assez exactement l'augmentation de tous les bilans des Caisses. Bien qu'une différence de 100 millions en plus ou en moins ne soit pas d'une grande importance, ce progrès montre malgré tout qu'au cours de l'année faisant l'objet de ce rapport le volume des affaires s'est aussi élargi.

Voilà en quelques mots un commentaire du compte de profits et pertes et du bilan pour 1958.

Permettez-moi d'ajouter encore quelques brèves remarques sur la situation actuelle ainsi que sur l'évolution présumée du secteur du crédit et des taux d'intérêt ainsi que sur le marché de l'argent et des capitaux. Comme vous l'avez déjà entendu, l'emploi du crédit de l'Union par les Caisses affiliées a fortement diminué. En ce qui concerne les prêts et crédits que nous accordons directement, nous recevons, par contre, continuellement de nouvelles demandes. Toutefois la concurrence, qui avait cessé complètement pendant quelque temps, se fait de nouveau sentir. Pour ce qui est du taux hypothécaire, le rétablissement du taux de 3 3/4 % pour les nouvelles et anciennes hypothèques de 1<sup>er</sup> rang est pour ainsi dire terminé dans toutes les régions du pays et on peut estimer avec plus ou moins de certitude que, dans l'avenir immédiat, ce taux ne variera guère.

Certes, il y a de nouveau beaucoup de capitaux disponibles pour lesquels on cherche un placement. D'un autre côté, les demandes de capitaux ont plutôt tendance à augmenter. Les constructions de collèges et l'élargissement du service de distribution d'eau, qui étaient devenus urgents, devraient à l'heure actuelle être terminés dans la plupart des endroits.

Mais actuellement il y aura les grandes constructions de routes, les dépenses pour la protection des eaux, les modernisations de fabriques et beaucoup d'autres travaux, ce qui fait qu'on est en droit de penser que la demande de capitaux à long terme se maintiendra.

Par contre, la situation sur le marché de l'argent n'est pas satisfaisante. Pour plus de clarté, je précise que par marché de l'argent on entend l'offre et la demande d'argent pour une durée de placement d'environ trois mois jusqu'à une année. Dans ce secteur, les possibilités de placement se réduisent à un minimum et l'on peut même dire qu'elles manquent totalement. Pour notre Caisse centrale, la répercussion en est très désavantageuse. En effet, pour pouvoir également faire face en tout temps aux demandes d'argent importantes des Caisses affiliées, nous sommes contraints de placer à court terme de grosses sommes afin qu'en cas de besoin nous puissions en disposer au bout de peu de temps. En ce moment, des possibilités de placement de ce genre sont presque introuvables, ce qui nous occasionne des pertes d'intérêt assez importantes. Certaines Caisses pensent peut-être que l'Union leur bonifie un intérêt bien modeste pour leurs avoirs à vue. Or même ce taux bas est une charge pesante pour nous et je dois vous préparer à l'annonce d'une réduction probable de taux pour le 30 juin prochain. Il faut ici beaucoup de fermeté puisque, d'un côté, nous avons des millions qui reposent sans intérêt alors que, de l'autre, il y aurait des possibilités de placement à long terme. Cependant, l'expérience de ces dernières années a démontré une fois de plus qu'on ne peut faire face à une période de tension générale sur le marché de l'argent et des capitaux que si l'on ne s'écarte jamais du principe qui consiste à maintenir une forte liquidité.

Mes chers auditeurs, j'arrive à la fin de mon rapport et je vous remercie de votre attention.

## Rapport et propositions du Conseil de surveillance

M. le conseiller national Alban Muller, président du Conseil de surveillance, dont le rapport annuel constitue chaque année l'élément capital de l'assemblée, est à l'hôpital, gravement malade. Il a néanmoins tenu à le rédiger lui-même, ce qui permet aux délégués notamment de prendre conscience de ses remarquables considérations finales. C'est *M. le député Staub*, d'Häggenchwil (Saint-Gall), membre du Conseil de surveillance, qui est chargé de donner lecture de ce rapport présidentiel.

Le revirement qui s'est manifesté sur le marché de l'argent et des capitaux par une nouvelle abondance de disponibilités n'a pas manqué d'avoir des répercussions très sensibles sur le bilan de la Caisse centrale qui affiche l'accroissement encore

jamais atteint de 38,8 millions. Il est toutefois fort probable qu'une partie de cet argent frais reprendra successivement le chemin des Caisses affiliées. En majorant les dépôts effectués des remboursements opérés par les Caisses débitrices sur les avances consenties par la centrale, cette dernière, comme vous venez de l'entendre, a vu sa liquidité s'élargir de 50 millions, situation la mettant à son tour en demeure de rechercher, autant que faire se pouvait, le maximum de possibilités de placement.

Conformément à la teneur de l'article 19 de la Loi fédérale sur les banques et caisses d'épargne, le Conseil de surveillance, en collaboration avec l'Office fiduciaire et de revision S.A. Revisa, a procédé à l'examen des comptes annuels et du bilan de la Caisse centrale, dans le cadre des prescriptions légales et statutaires. Cette année à nouveau, nous avons pu constater avec une satisfaction non dissimulée la parfaite concordance des éléments du bilan et du compte d'exploitation avec les données des livres et des divers extraits présentés. Nous nous plaisons à relever, d'autre part, l'obligeance de la direction qui a fourni tous les renseignements que nécessitaient l'accomplissement de notre mandat. Au nom du Conseil de surveillance, je suis à même d'affirmer que tout est en ordre. Les actifs et les passifs existent, tels qu'ils figurent au bilan. Nous n'avons constaté aucune revalorisation ou irrégularité quelconque. Effectuée à l'improviste, la vérification de l'encaisse a fait ressortir un montant jouant au centime avec le solde tiré des livres.

Dans le domaine des actifs, devant les créances hypothécaires qui rétrogradent au deuxième rang, le portefeuille des fonds publics représente désormais le secteur le plus important. Cette évolution est des plus heureuses et répond pleinement au rôle que doit jouer la Caisse centrale en tant qu'office de compensation monétaire des Caisses fédérées. Les titres et fonds publics se sont accrus de 29,1 millions pour atteindre 118,6 millions de francs, alors qu'en 1956, nous nous étions trouvés dans l'obligation d'en réaliser pour 21 millions afin de satisfaire les besoins de fonds manifestés par les Caisses. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le préciser l'an dernier, nous ne pouvons pas nous permettre, à l'instar des grandes banques, de conserver d'importantes disponibilités sous forme d'argent liquide ou d'avoirs en compte de chèques postaux, ce qui nous oblige à entretenir un portefeuille de titres assez conséquent et à l'alimenter au fur et à mesure des besoins par l'acquisition de papiers, même s'ils sont traités en dessus du pair, comme c'est le cas actuellement. Des titres de première qualité, tels que ceux que l'Union détient, sont synonymes de moyens liquides, mais n'offrent, en revanche, qu'un rendement modeste. Toutefois, la question de la liquidité prime celle de la rentabilité. C'est ce principe immuable qui garantit la fonction de tout établissement financier conscient de ses responsabilités et particulièrement de l'office de compensation monétaire des Caisses Raiffeisen suisses.



Le groupe des yodleurs

De leur côté, les hypothèques atteignent 99,4 millions, faisant ressortir ainsi une augmentation de 3,9 millions. Ces créances sont toutes de première qualité, mais leur acquisition fait actuellement l'objet d'une lutte serrée, d'autant plus que nous écartons les offres ayant trait aux blocs locatifs.

Ces années dernières, les crédits aux Caisses affiliées occupaient le troisième rang dans le domaine des actifs. Comparativement à l'exercice précédent, ils se sont fortement amenuisés en 1958, reculant de 34,1 à 19,6 millions. Cette régression a permis au chapitre de l'encaisse d'accéder à la troisième position avec 22,4 millions. Ces disponibilités massives qui ont affiché un nouvel accroissement par la suite, représentent bien le souci majeur de la direction et des organes supérieurs. Pourtant, un seul principe prédomine : liquidité avant rentabilité. Il n'y a pas d'échappatoire et nous ne pouvons que solliciter votre pleine compréhension à l'égard des conditions d'intérêt appliquées aux dépôts confiés et spécialement aux placements à vue.

L'évolution qui a caractérisé le marché de l'argent et des capitaux au cours des années 1957 et 1958 a démontré de pertinente façon avec quelle rapidité la situation pouvait être inversée. De tels revirements, dans un sens ou dans l'autre, ne doivent cependant pas nous inciter à afficher un pessimisme exagéré ou à créer en nous un état d'esprit dominé par un sentiment de panique.

Dans les passifs du bilan, nous trouvons les avoirs des Caisses affiliées qui représentent une somme de 243,7 millions. Sur les quelque 35 millions de fonds nouvellement confiés, 15 millions sont placés à terme et 20 millions à vue. Cet état de choses confirme, à mon avis, la tendance manifestée par les Caisses locales visant au rapatriement successif des fonds du village.

Le compte d'exploitation présente un résultat en sensible augmentation sur celui de l'exercice précédent. En effet, le bénéfice s'établit à raison de 744 394,99 francs, affichant un accroissement de Fr. 18 811,05 comparativement à l'exercice de 1957. Ce résultat ne correspond

toutefois pas à l'augmentation du bilan. C'est là que s'illustrent précisément les conséquences résultant du maintien d'une encaisse importante qui ne rapporte aucun intérêt. Les frais généraux représentent le 0,41 % de la somme du bilan ou le 0,29 % si l'on exclut les frais occasionnés par l'office de revision. Cette proportion, comparée à celle d'autres établissements bancaires, s'avère des plus modestes.

En conclusion, je suis à même de déclarer, au nom du Conseil de surveillance, que le contrôle opéré des principaux éléments du compte de profits et pertes nous a donné entière satisfaction. Nous avons acquis la certitude que les fonds confiés sont gérés et placés avec prudence et circonspection.

Messieurs,

Je ressens l'agréable devoir de remercier. Ma gratitude va en premier lieu au président du Conseil d'administration ainsi qu'aux membres des organes supérieurs de l'Union pour le travail accompli et le zèle déployé au service du mouvement tout entier. Je tiens à remercier tout particulièrement M. le directeur Schwager, de la Caisse centrale. Les difficultés qui sont apparues l'an dernier, notamment en raison de l'extraordinaire expansion du bilan, furent loin d'être négligeables et nécessitèrent la bienveillante et soucieuse attention d'une direction compétente. En de tels moments, il est extrêmement précieux, pour les organes supérieurs, de savoir que le gouvernement de la centrale est en bonnes mains. Je remercie M. le directeur Schwager, son bras droit M. Liner, sous-directeur, ainsi que tous ses collaborateurs pour la somme de travail accompli. Par ailleurs, j'exprime ma gratitude à M. le directeur Egger, de l'Office de revision, à ses deux sous-directeurs, MM. Rosenberg et Edelmann, ainsi qu'à tout le personnel pour la conduite et la surveillance de toutes les Caisses affiliées. Je ne peux qu'admirer sans cesse la conscience du respect des principes et des responsabilités qui anime la direction de cet important dé-

partement. J'adresse un merci tout spécial à Messieurs les reviseurs qui, semaine après semaine, accomplissent une mission pleine de sacrifices. Certes, si le service extérieur est à même d'engendrer des satisfactions, ces dernières s'estompent souvent devant la nécessité des déplacements répétés.

Messieurs,

Nous vous proposons de voter les résolutions suivantes :

1. le bilan au 31 décembre 1959 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'année 1958 sont adoptés et décharge est donnée aux organes responsables,

2. le bénéfice net de Fr. 744 394,99 est à répartir de la façon suivante, conformément aux propositions du Conseil d'administration :

a) Fr. 400 000.—, intérêt de 4 % au capital social,

b) Fr. 300 000.—, apport à la réserve,

c) Fr. 44 394,99, report à compte nouveau,

3. des remerciements sont adressés au Conseil d'administration, à Messieurs les directeurs, sous-directeurs, fonctionnaires et employés de la Caisse centrale et de l'Office de revision pour leur travail consciencieux et fructueux.

\* \* \*

Notre pays se trouve sur le point de prendre des décisions économiquement lourdes de conséquences. Il s'agit notamment du nouveau tarif douanier et surtout du problème des relations entre Etats européens et de la zone de libre échange. Si la création de cette dernière fait l'objet d'un échec, les résultats fort positifs que nous devons à l'Organisation européenne de coopération économique, notamment dans le domaine de l'abolition des barrières commerciales, et à l'Union européenne de paiements, seraient perdus. La conception de la Communauté économique européenne, qui qualifie la zone de libre échange d'hérésie européenne, est antiréaliste et exagérée. Dans l'intérêt de l'Europe, l'idée de la zone de libre échange ne doit pas être enterrée. En considération de la future intégration de l'économie européenne, sous une forme qui reste encore à fixer, le facteur prédominant réside dans la sauvegarde d'une monnaie et de devises fortes, susceptibles d'assurer un apport digne de notre position à l'évolution européenne qui s'échafaude. Telle a d'ailleurs toujours été la contribution de la Suisse dont la mission première consiste à faire face, dans tous les secteurs de l'économie dirigée ou privée, aux dangers d'une dévalorisation monétaire qui sommeillent en quelque sorte dans les forces du dynamisme. Il est de notre devoir, à l'avenir, de donner toujours plus d'importance à la personnalité en nous libérant du collectivisme et de mettre au premier plan les prestations de l'individu et l'épanouissement de la responsabilité personnelle. Il n'y a d'ailleurs là rien de nouveau pour un raiffeiseniste. L'entraide par la coopé-

ration n'a pas d'autre but que de renforcer la situation des membres en particulier. Pour cela, le coopérateur doit avoir pleine confiance en son organisation. Il n'existe aucun « produit de remplacement » pour la confiance et il n'en existera jamais et nulle part, à l'exception des pays à régime totalitaire. La liquidité d'une Caisse ne réside pas seulement dans une certaine somme d'avoirs réalisables mais aussi dans une somme de confiance et dans la dignité du crédit.

Jérémyas Gotthelf a cité quatre conditions fondamentales à la mission éternelle de la paysannerie. Ces préceptes peuvent très bien s'appliquer aujourd'hui dans le cadre d'une politique visant à la sauvegarde de la classe moyenne et du peuple dans son entier. Il s'agit en l'occurrence de l'application au travail, de l'esprit d'économie, de la probité et de la dévotion qui en constituent encore de nos jours les plus solides fondements. Sans son application au travail, la Suisse ne pourra conserver la place qu'elle s'est acquise dans le monde. L'esprit d'économie est la conception d'une qualité qui s'épanouit entre l'avarice et la prodigalité. La probité consiste à prendre ses engagements au sérieux, en qualité de chrétien et de citoyen. La dévotion illustre le comportement de l'homme envers son créateur. Elle n'est pas un dérivé de la faiblesse humaine, mais un signe de courage. Qu'on le veuille ou non, entre la matière et l'esprit se dressent la croix du sacrifice et la croix des responsabilités. Celui qui, dans son for intérieur, dresse une cloison entre la dévotion et la laïcité, entre l'idéalisme et le matérialisme, affiche volontiers deux visages, le religieux et le profane. Le danger du masque est éminent et l'on ne sait jamais si c'est le visage du dimanche ou celui de l'affairisme que reproduit la véritable face de l'homme. La charité n'émeut plus l'homme moderne et l'amour n'est plus pour lui qu'un sentiment efféminé. Il rejette les opinions anciennes. Ou bien, vide de fantaisie, il fait objection à toute idée nouvelle. Ortega y Gasset, l'illustre philosophe espagnol n'a-t-il pas déclaré : « Le jour où l'Europe sera gouvernée par une philosophie sincère et véritable, l'homme devra bien se rendre compte que le seul moyen à même de garantir son salut réside dans l'obligation, qu'il le veuille ou non, de se chercher une Autorité supérieure. »

Dans la lutte du monde libre contre le communisme, notre position est claire. Le professeur Röpke a raison lorsqu'il dit que l'épanouissement du communisme sera plutôt favorisé par une âme vide que par un estomac vide. Et le monde libre conservera sa suprématie, s'il parvient à combler à sa façon et avec ses propres valeurs le vide de l'âme. Mais comment nous y prendre ? La force et l'esprit ne nous manquent-ils pas ? Un ecclésiastique américain a prétendu avec pertinence que l'Occident chrétien détenait la vérité mais pas la passion. Le communisme en revanche, n'a pas la vérité, mais la passion. Que ne puissions-nous réveiller cette passion : cette passion pour l'idée européenne, symbole de la liberté et de la

dignité humaine, en opposition avec le matérialisme à outrance de l'Est !

Voilà bien le grand problème, le seul grand problème qui domine le monde entier. Nous devons donner à la raison d'être de l'homme un sens chrétien. Nous devons susciter en lui une aspiration, une impatience spirituelle. A la longue, on ne peut pas vivre de politique, de finances, d'énigmes, de frigidaires et de fusées interplanétaires. On ne le peut pas, pas plus qu'on ne peut vivre sans liberté, sans respect de la personnalité humaine, sans Dieu, sans culture religieuse, sans patrie libre.

Dans notre domaine, tous ces éléments concrétisent une mission. Dans la pensée raiffeiseniste, ce n'est pas le matérialisme qui fixe le but à atteindre ou le chemin à suivre. Le matérialisme ne saurait être la fin dernière du système coopératif. La force créatrice d'une communauté prend sa source dans la conception de vie et d'idées des hommes qui la dirigent et les réalisations qu'elle est à même d'engendrer prendront de l'importance dans la mesure où les membres seront plus ou moins fortement pénétrés du même esprit. Ces paroles du Dr Jaggi concordent pleinement avec notre point de vue. C'est à cette condition que nous donnerons à notre mission sa dignité intérieure et son importance spirituelle à même de nous élever. C'est là mon vœu le plus cher.

### Approbation des comptes annuels

**L'assemblée accepte sans discussion les différents rapports des organes de la direction centrale et, par un vote unanime, adopte les résolutions concernant l'approbation du bilan au 31 décembre 1958 et du compte de profits et pertes, avec répartition du bénéfice, telles qu'elles sont proposées par le Conseil de surveillance.**

L'assemblée fait encore des vœux ardents pour le prompt et complet rétablissement de M. le président Alban Muller.

### Election complémentaire au Conseil d'administration

Le poste devenu vacant par le décès de M. Dickenmann est à repourvoir au Conseil d'administration. Après examen de la situation ainsi créée, les Conseils et la Direction de l'Union sont arrivés à la conclusion unanime que ce siège devait être à nouveau occupé par un représentant de la Thurgovie, d'autant plus que ce canton est le pays d'origine du mouvement Raiffeisen suisse.

Les pourparlers conduits dans ce sens avec la Fédération thurgovienne des Caisses Raiffeisen permettent de soumettre à l'assemblée la candidature au Conseil d'administration de

### M. le député Paul VOGT

président de la Caisse de crédit mutuel de Güttingen et membre du comité de la Fédération thurgovienne des Caisses Raiffeisen.

Raiffeiseniste convaincu et très apprécié, M. Vogt a, derrière lui, de nombreuses années d'une riche expérience.

L'assemblée fait confiance à la proposition des Conseils et, à l'unanimité, proclame élu pour la période en cours M. Paul Vogt, comme membre du Conseil d'administration. Le président le félicite chaleureusement en faisant des vœux que l'Union puisse compter de longues années sur sa précieuse et compétente collaboration.

\* \* \*

Le dernier objet à l'ordre du jour prévoyait une *discussion générale*. Cette faculté de s'exprimer n'étant pas utilisée, le président clôt la 56<sup>e</sup> assemblée générale, qui s'est déroulée imposante et digne comme ses devancières, par le merci aux hôtes d'honneur, aux invités et aux congressistes, comme aussi aux rapporteurs et aux organisateurs de ce Congrès. Il conclut par cette consigne :

« Raiffeisenistes !

« Confiants en votre fidèle coopération future et en la protection du Tout-Puissant, nous allons retourner dans nos foyers avec des forces renouvelées et l'ardent désir de parfaire encore l'accomplissement de notre belle mission. »

Et, debout, l'assistance scande avec fervor le Cantique suisse :

*Sur nos monts quand le soleil  
Annonce un brillant réveil...*

\* \* \*

Après le repas de midi, servi dans les différents hôtels et restaurants de la ville, le programme prévoit encore l'une ou l'autre excursions, au gré des amateurs, les uns choisissant une course en autobus à l'aéroport intercontinental de Kloten, où ils sont émerveillés par l'importance du trafic des géants de l'air, les autres voulant jouir des beautés du lac aux rives reposantes en entreprenant une croisière qui les conduit jusqu'à la presqu'île d'Au. Le soleil leur tenant fidèlement compagnie, les participants jouissent d'une saine détente une fois le devoir accompli. Sur le chemin du retour au foyer, leur cœur chante : Oh ! qu'elle est belle, la patrie ! Que Dieu la protège !

Ainsi, le voile est tombé sur le 56<sup>e</sup> Congrès Raiffeisen suisse. Cette imposante manifestation est sortie du cadre des réunions administratives ordinaires pour devenir une véritable démonstration de l'idéal du mutualisme du crédit et une fervente expression d'union nationale et de patriotisme. Par son ampleur, celui de Zurich a fixé la place considérable des organisations raiffeisenistes dans l'armature financière du pays, l'action souverainement utile, efficiente et éducative qu'elles exercent dans sa vie économique.

Fx



Les dirigeants de l'Union pendant l'exécution de l'hymne national

## Saint-Léonard accueille chaleureusement les raiffeisenistes valaisans

Dans le cadre solennel où se coudoient des citoyens de bonne volonté venant de toutes les parties du canton, de la plaine comme des vallées les plus reculées, une assemblée des délégués permet d'heureuses prises de contact qui rapprochent les uns des autres ceux qui doivent aborder des problèmes qui sont les mêmes pour tous, qui demandent pour tous les mêmes solutions et qui ont pour tous la même importance essentielle. Créer ce sentiment communautaire au sein d'un mouvement compact, uni par un idéal, tel fut bien le mobile et la justification de l'assemblée annuelle des délégués de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand à Saint-Léonard, le 9 avril dernier.

Il est 10 h. 30 lorsque le président de la Fédération, *M. Urbain Zufferey* (Chippis), se plaît à adresser son message de bienvenue à l'imposante cohorte des 280 délégués occupant jusqu'à son dernier recoin la nouvelle et vaste salle en même temps que halle de gymnastique qui fait partie d'un complexe scolaire battant neuf dont s'enorgueillit à juste titre la commune. Il a un mot particulier pour chacun des invi-

tés, *M. le conseiller d'Etat Marcel Gross*, représentant du Gouvernement cantonal, *M. André Germanier*, juge cantonal, *M. Tamini*, juge de commune, *M. Félix Caruzzo*, ingénieur agronome et conférencier du jour, les autorités communales et paroissiales, le représentant de l'Union centrale, *M. Géo Froidevaux*, accompagné des réviseurs du Valais, *MM. Aeschlimann et Pitteloud*, et la presse. Il excuse l'absence de *M. le préfet Aloys Tétaz* et de *M. Bloetzer*, président de la Fédération du Haut-Valais.

Avant qu'on passe à l'ordre du jour, le président de commune, *M. Jean Bitz*, dit la joie et l'honneur de tout Saint-Léonard à recevoir les raiffeisenistes du canton. Il dit surtout la fierté d'une population qui s'est montrée progressiste en dotant son village de bâtiments scolaires assez spacieux susceptibles de répondre aux exigences modernes. Il chante la beauté de son pays et fait des vœux pour le succès de la journée.

Le bureau de l'assemblée est alors complété par la nomination de deux scrutateurs, les présidents des Caisses de Ver-

nayaz et d'Isérables, *MM. Denis Carron* et *Alexis Crettenaud*. Trois Caisses sur 63 n'ont pas répondu à l'appel.

Le secrétaire, *M. le conseiller national René Jacquod* (Bramois), s'adjuge des compliments mérités pour la présentation d'un procès-verbal parfait de forme et de fond relatant les péripéties de l'assemblée de 1958 à Leytron. Le caissier de la Fédération, *M. Victor Berrut* (Troistorrents), reçoit les mêmes éloges pour la tenue exemplaire des comptes du ménage interne de la Fédération, comptes approuvés à l'unanimité sur proposition des deux sections vérificatrices de Saint-Léonard et d'Evionnaz. Le budget s'avérant bien équilibré, l'assemblée maintient le taux actuel de cotisation pour 1959.

Comme dans toute institution démocratiquement organisée, le Comité fédératif doit rendre compte de l'accomplissement de son mandat au cours de l'exercice écoulé. Cette tâche incombe au président, *M. Zufferey*, qui s'en acquitte avec distinction. Une collaboration des plus étroites s'est manifestée tout au long de l'année entre le Comité fédératif et les Caisses fédérées. Pour sa part, le président n'a pas visité moins de 18 Caisses à l'occasion de leurs assemblées générales ordinaires, tandis que plusieurs de ses collègues assuraient d'autres assemblées de leur présence. Ces contacts et les bons propos échangés à ces occasions ne peuvent que servir judicieusement le mouvement en ravivant le zèle et l'enthousiasme des militants locaux. Un hommage est rendu aux dirigeants décédés en cours d'année et rappel est fait de la mémoire du pionnier-président, *M. Adrien Puipe*, en souvenir duquel un geste tangible de reconnaissance a été décidé. Et le président de procéder à un rapide tour d'horizon sur les conditions d'intérêt et sur la situation économique en Valais. Il clôt son substantiel rapport en relevant les fructueuses et cordiales relations existant entre les Caisses valaisannes et leur Union centrale, sentiments que vient confirmer *M. le conseiller national Jacquod* en donnant d'utiles renseignements sur le mandat qu'il exerce au sein des Conseils supérieurs de l'Union.

C'est le moment de proclamer que les 63 Caisses Raiffeisen du Valais romand groupent 8241 sociétaires et 18 228 épar-

gnants. Ensemble, elles ont brassé des affaires pour 105 millions de francs en 1958, tandis que la somme globale de leurs bilans s'élève à 68 millions. Leur fortune ou réserve vient de franchir le cap des 3 millions. Ainsi, y compris la Fédération du Haut-Valais, le canton compte 125 Cais- ses avec 14 249 sociétaires et un mouve- ment d'affaires de 210 millions pour un chiffre global des bilans de 129 millions.

L'ordre du jour appelle le renouvelle- ment du mandat quadriennal des membres du Comité fédératif. A l'unanimité, l'as- semblée confirme « in globo » sa confiance au comité actuellement en charge. Le même geste est fait envers le président qui s'est avéré excellent chef d'équipe. Ce comité est ainsi constitué pour la période statutaire 1959-1963 : M. Urbain Zuffe- rey, président (Chippis), M. le conseiller national René Jacquod, secrétaire (Bra- mois) M. Victor Berrut, caissier (Troistor- rents), MM. l'abbé Crettol, recteur (Châ- teauneuf), Paul Darbellay (Orsières), Louis Lonfat, député (Charrat), et Jean Beney (Ayent).

Si l'on a pensé aux militants disparus, il est juste aussi de relever publiquement les mérites des chevronnés encore en fonction. L'assemblée honore, chaque an- née, ceux qui ont atteint 25 ans d'activité au sein des Conseils de leur Caisse locale. Cet appel des vétérans, avec la distribu- tion à chacun du portefeuille traditionnel dédicacé pendant que crépitent les ap- plaudissements, constitue toujours un acte émouvant de l'assemblée. Les fortes pa- roles du président n'ont fait qu'ajouter à l'émotion de ceux qui en ont été l'objet. En voici les noms :

MM. Paul Pralong, Riddes  
André Gaillard, Chamoson  
Denis Carrupt, Chamoson  
Gaston Giroud, Chamoson  
Auguste Delaloye, Ardon  
Charles Buffet, Collombey  
Hercule Bétrisey, Saint-Léonard  
Damien Rey, Montana  
Charles Ecoffier, Venthône  
Antoine Favre, Vex  
Céleste Launaz, Vionnaz  
Marcel Perret, Fully

Apportant le salut, les remerciements et les félicitations de la direction de l'Union centrale, M. Géo Froidevaux situe le bi- lan du résultat des revisions opérées en Valais, bilan de qualification qui honore les Cais- ses valaisannes et qui témoigne du sens des responsabilités de leurs dirigeants comme aussi de la capacité des populations rurales à gérer, elles seules, leurs propres affaires d'épargne et de crédit par la coopération et l'autofinancement. Par le

rappel à la fidélité aux principes statu- taires, le rapporteur trace le chemin assu- rant les succès futurs. Il s'arrête finale- ment à la situation du marché de l'argent et donne les directives utiles à la conduite avisée des affaires.

L'ordre du jour comportait enfin une conférence de M. Félix Carruzzo, direc- teur de l'Office central des fruits et lég- umes sur « Le problème des fruits ». Dans un langage châtié et convaincant, le confé- rencier expose un problème des plus ac- tuels et des plus brûlants en Valais. Sous l'impulsion de l'Etat et des organisations coopératives rurales ad hoc, la production fruitière a marché à pas de géant. Il faut donc assurer parallèlement l'écoulement des fruits, organisation urgente, mais très complexe, qui doit éviter les heurts et les critiques : le critère de la question se ré- sume dans ces mots : organisation, plan, ordre, discipline, propagande. Mais le problème n'est pas seulement valaisan, ni suisse même. Et le conférencier de parler encore de la position économique suisse liée au destin de l'Europe, marché com- mun, zone de libre échange, faisant res- sortir les aléas que peut réserver l'avenir. Ce problème a le don de passionner l'au- ditoire parce qu'il est d'ordre vital pour la population laborieuse du Valais.

C'est alors le merci final du président à une heure déjà fort avancée, alors que l'attention des participants a été mise à rude épreuve mais n'a pas varié. Un gé- néreux vin d'honneur justement mérité, offert par la commune de Saint-Léonard, est prestement servi comme apéritif dans la cour du collège pendant qu'en un clin d'œil un personnel bien stylé prépare la salle pour le banquet en commun. Les installations modernes de l'école ména- gère ont été opportunément mises en ser- vice et les grandes élèves ont pu faire un excellent exercice pratique. Les organisa- teurs méritent de flatteuses félicitations.

A l'heure des toasts, la parole est don- née à M. le conseiller d'Etat Marcel Gross, qui transmet le message du Gou- vernement cantonal, son salut et ses féli- citations, sa reconnaissance pour les services rendus au pays, aux classes rurales tout particulièrement, par les Cais- ses de crédit

mutuel. En sa qualité de chef du Dépar- tement de l'instruction publique, l'orateur étudie certains problèmes de l'heure, le souci de l'équipement intellectuel et pro- fessionnel du Valais qui doit tenir son rang dans l'évolution rapide des temps que nous vivons, problème de la jeunesse sur- tout, des hommes de demain qui devront faire face aux situations de demain, pro- blème de l'instruction en connexion avec celui du pain quotidien à assurer à un corps enseignant à la hauteur de sa tâche. Des solutions impérieuses s'imposent. Il y va de la sauvegarde des valeurs du pays. Les hautes autorités du canton mettent toute leur confiance dans le courage et la clairvoyance des Valaisans au pied solide défendant leur terre valaisanne.

M. le juge cantonal André Germanier est un raiffeiseniste de la première heure. Membre fondateur de la Caisse de Gran- ges et autrefois membre du comité de la Fédération, il évoque des souvenirs de son activité de coopérateur et aime à se re- tremper dans les idéaux d'une œuvre d'utilité publique, auxquels les pionniers se sont voués avec ténacité et qui synthé- tisent la vraie solidarité dans tous les sec- teurs de la vie au village.

On entend encore M. Hercule Bétrisey, représentant de la Caisse organisatrice de Saint-Léonard, puis M. Jean Bitz, prési- dent de commune, qui invite les partici- pants à visiter le complexe scolaire, préci- sant que la Caisse locale a participé à son érection en fournissant l'élément essentiel, c'est-à-dire le crédit de construc- tion.

Sur la brèche sans relâche, M. Urbain Zufferey a présidé avec brio ces assises annuelles. Il est tout souriant de satisfac- tion en mettant le point final par le merci aux autorités de Saint-Léonard, aux orga- nisateurs, à leur habile personnel et au réputé chef de cuisine, M. Brunner du res- taurant du Pont, et par ses souhaits à tous de bon retour au foyer. C'est alors que résonnent les accents de la terre valai- sienne : « Quel est ce pays merveilleux ?... »

L'assemblée de Saint-Léonard laissera un lumineux souvenir à tous ceux qui ont eu le privilège d'y prendre part.

## Vers l'adoption de la propriété par étages

Dans notre numéro de mai, nous avons annoncé la parution du rapport qu'a fait établir la division fédérale de la justice sur l'avant-projet d'une revision des dis- positions du Code civil réglant la copro- priété, comportant l'adjonction de dispo- sitions sur la propriété par étages. Nous

nous arrêtons aujourd'hui aux particula- rités qui constituent la base de la régle- mentation proposée.

Le projet de revision du livre quatrième du Code civil fixe, en particulier, les règles applicables à l'administration en commun par les propriétaires d'étages de

l'immeuble pris dans son ensemble. Un règlement pour les communautés de propriétaires d'étages fixe l'objet et les limites des droits de propriété par étages, règle l'utilisation des parties communes du bâtiment et des installations communes, ainsi que la répartition des frais entre les divers copropriétaires.

Le projet prévoit l'adjonction d'un chapitre III nouveau au titre 19<sup>e</sup> du Code civil, art. 712, lit. a à r. L'objet et son étendue sont ainsi délimités : Les parts de copropriété d'un immeuble peuvent être constituées de telle manière que chaque copropriétaire utilise, administre et entretient lui-même et à son compte un étage ou une partie d'étage comprenant un appartement ou des locaux à usage commercial ou professionnel qui doivent former avec leurs annexes une unité distincte. Demeurent en copropriété, le sol, les éléments de la construction qui sont essentiels pour l'existence, la structure et la solidité du bâtiment entier ainsi que les installations et ouvrages qui servent à tous les propriétaires d'étages pour l'usage de leurs locaux.

Le propriétaire d'étage a la pleine jouissance et la pleine administration de son bien. Il utilise et aménage ses locaux librement, sans toutefois porter préjudice aux droits des autres propriétaires. Il a donc intérêt à voir bien circonscrire les parties de l'immeuble qui sont réservées à l'usage et à l'entretien communs.

Comme des conflits et des frictions risquent fort de gêner le plaisir que chacun doit éprouver à se savoir propriétaire chez soi, le projet se fonde sur la conviction qu'il est préférable de veiller à ce que le propriétaire d'étage puisse exercer, en toute tranquillité, son droit privatif limité, plutôt que de lui permettre d'exercer ce droit sans égards, ni pour les autres copropriétaires, ni pour l'ensemble de la communauté. Une telle conception assurera certainement mieux, à la longue, le succès et l'expansion de la propriété par étages qu'une conception trop libérale ne permettant pas de prévenir, ni de résoudre les conflits entre propriétaires.

L'usage et l'entretien des installations communes nécessitent une organisation. La communauté des copropriétaires n'est pas une personne morale. Elle ne peut donc pas avoir d'organes à proprement parler. Cependant, étant donné que les décisions concernant l'administration des choses communes ne sont pas prises à l'unanimité des ayants droit, mais qu'une majorité simple ou qualifiée suffit, la volonté de la communauté se forme pratiquement de la même manière que celle d'une corporation. La communauté des copropriétaires est donc très proche de la corporation.

Voici ce que propose le CC 712, lit. e et f : L'administration commune est du ressort de l'assemblée des propriétaires et de l'administrateur. Si l'assemblée des propriétaires n'a pas désigné une commission ou un délégué, il incombe à l'administrateur de la convoquer et de la présider. L'assemblée ne peut délibérer que si la moitié des propriétaires, mais au moins deux, représentant, leurs parts réunies, la moitié de la valeur de l'immeuble, sont présents ou représentés.

L'expérience a toujours montré qu'il est nécessaire d'avoir une personne qui soit expressément proposée à veiller au respect du droit et qui en ait la responsabilité. Cette personne est, en l'occurrence, l'administrateur.

L'administrateur est nommé par l'assemblée des propriétaires. Si l'assemblée n'y pourvoit pas, tout propriétaire d'étage peut demander au juge de le désigner, et il possède le même droit quant à la révocation éventuelle de l'administrateur. Celui-ci jouit, dans l'organisation de l'administration commune, d'une position centrale. Dans les communautés où les propriétaires d'étages sont relativement nombreux, l'exécution des décisions de l'assemblée des propriétaires, ainsi que la surveillance, le contrôle et la représentation envers les tiers doivent, inévitablement, être laissés à un homme de confiance.

Comme l'administrateur est également appelé à représenter la communauté envers les tiers, le contenu et l'étendue de ses pouvoirs de représentation doivent être définis avec précision, dans l'intérêt de la sécurité des transactions. D'une part, il faut

veiller à ce que l'administrateur ne puisse prendre, au nom de la communauté, des engagements outrepassant son mandat. D'autre part, le tiers avec lequel il traite doit avoir la garantie que l'acte du représentant correspond bien à ses pouvoirs internes. Le projet répond à ces exigences en précisant, dans la loi-même, quelles sont les tâches de l'administrateur, et en lui conférant, en même temps, le pouvoir de représenter la communauté dans toute l'étendue de ces tâches. Le tiers de bonne foi ne pourra, ainsi, se voir opposer des restrictions conventionnelles au mandat ou aux pouvoirs de représentation.

Les propriétaires d'étages contribuent aux frais et aux charges de la communauté proportionnellement à la valeur de leurs parts respectives. L'assurance du bâtiment contre l'incendie et autres dommages, de même que l'assurance responsabilité civile du propriétaire d'ouvrage, rentrent dans l'administration commune.

Précisons enfin que le droit de propriété par étages s'établira par inscription au registre foncier en vertu d'un contrat ou acte constitutif passé en la forme authentique, indiquant, en pour-cent ou en pour-mille de la valeur de l'immeuble, la part que représente chaque étage ou partie d'étage.

Cet avant-projet est accueilli avec grand intérêt. Il répond, nous l'avons dit, à un réel besoin. Une large part de notre population a vu son revenu réel s'améliorer au point qu'elle devrait être en mesure de réaliser ce qui est le rêve de beaucoup : s'installer dans ses propres murs et se sentir réellement chez soi.

Fx

## Nouvelles des Caisses affiliées

### Assemblée jubilaire

#### Chamoson (Valais)

Les raiffeisenistes de Chamoson étaient conviés, dimanche 8 mars, à commémorer le 25<sup>e</sup> anniversaire de leur Caisse de crédit mutuel.

Sous la présidence de M. Lucien Gaist, président du Comité de direction, l'assemblée générale ordinaire tint ses assises, le matin à 11 heures, en la salle paroissiale, selon l'ordre du jour statutaire.

A l'issue de cette partie administrative, affiliés, délégués et invités se retrouvèrent au Cercle conservateur pour l'apéritif. La société de musique « L'Avenir », sous la direction de M. Maurice Martin, offrit à l'assistance quelques marches de son répertoire. Nous la remercions de son obligeante prestation. Facteur point négligeable de bonne humeur, le banquet qui suivit se déroula dans une ambiance joyeuse et cordiale si particulière à la tradition et à l'esprit raiffeisen.

M. Lucien Gaist ouvrit les feux oratoires en saluant les nombreuses personnalités présentes et donna la parole à M. le chanoine Praz, fondateur spirituel de l'œuvre. En termes chaleureux, M. le

chanoine témoigna sa joie de se retrouver au milieu de ses anciens paroissiens et appuya sur le rôle spirituel et moral des Caisses Raiffeisen et sur l'intérêt que l'Eglise n'a cessé de porter aux problèmes sociaux de l'humanité.

M. Gaist donna lecture d'une lettre de M. le révérend Curé de Chamoson, empêché par la maladie d'assister au jubilé.

Le caissier, M. Gaston Giroud, avait préparé un très intéressant historique de la Caisse, depuis sa fondation, démonstration probante du travail et de l'effort de ses dirigeants.

Modeste à ses débuts, la Caisse ne tarda pas à progresser grâce à l'intelligente gestion et au dévouement des comités et, plus particulièrement de son caissier, M. André Gaillard.

Les chiffres ci-dessous, mieux que des phrases, illustrent la marche de la Caisse et prouvent la confiance dont elle jouit auprès de la population.

Bilan au 1 <sup>er</sup> décembre 1934	Fr.	19 498.—
Bilan au 31 décembre 1944	Fr.	570 510.—
Bilan au 31 décembre 1954	Fr.	1 249 422.—
Bilan au 31 décembre 1958	Fr.	1 652 843.—

Ainsi la Caisse qui a débuté en 1934 avec 21 membres en compte aujourd'hui 205, soit environ la moitié des familles de Chamoson. Trois membres font partie du comité depuis sa fondation. Ce sont MM. André Gaillard, vice-président de la Caisse, M. Denis Carrupt, secrétaire du Comité de direction et le caissier actuel, M. Gaston Giroud. Deux membres fondateurs font actuellement partie des comités, soit MM. Lucien Gaist, président du Comité de direction et M. Conrad Maye, secrétaire du Comité de surveillance.

Il est remarquable de relever, après 25 ans d'activité, que la Caisse n'a jamais subi de perte, qu'aucune caution n'a été appelée à payer, à défaut du débiteur principal. C'est une référence.

En remerciant l'orateur, M. Lucien Gaist rendit hommage à M. Gaston Giroud « qui mène la Caisse avec amour et une extrême compétence ».

La magistrale allocution que prononça ensuite M. Géo Froidevaux, délégué de l'Union, mériterait l'hospitalité « in extenso » de ces colonnes. « Tout, en Suisse, nous dit, en substance, M. Froidevaux, pour avoir son véritable sens, doit être consacré par la commune et doit partir de cette cellule fondamentale. Si ce principe vaut sur le plan politique, il n'en doit pas moins nous régir sur le plan économique et social... La Caisse Raiffeisen veut promouvoir la renaissance du village, cette cellule dans laquelle germent le mieux la collaboration féconde, la volonté de travail en commun pour le bien de tous et de chacun... L'action de la Caisse est encore d'ordre moral et spirituel. Son message n'est-il pas : Mettre l'argent à sa place, christianiser l'usage de l'argent ? »

M. Oscar Crittin, qui préside avec autorité le Conseil de surveillance, assura l'assemblée de l'appui total et bienveillant de la Caisse envers ses membres et exprima le souhait que se maintiennent la confiance et le bon esprit favorable à une collaboration efficiente.

Après quelques propos spirituels, M. le révérend abbé Fournier, curé de St-Pierre, parla de l'Eglise en face du progrès social.

M. le député Albert Biollaz adressa également un message à l'assemblée. Il le fit avec beaucoup de doigté et un sens très profond des problèmes économiques et financiers inhérents à l'activité campagnarde.

M. Urbain Zufferey apporta le salut et les compliments du comité cantonal dont il est le dynamique président et rendit hommage aux solides qualités de la population chamosarde et au labeur constructif des autorités qui ont fait de Chamoson l'un des plus beaux villages de la plaine du Rhône.

Au nom des délégués des Caisses de Vétroz, d'Ardon et de Leytron, M. Gustave Delaloye, président des caves coopératives, fit l'éloge de la jubilaire et se félicita des excellentes relations d'amitié unissant celle-ci aux caisses-sœurs.

Pour clore cette série de brillants discours, il appartient à M. le colonel Edmond Giroud de conclure. Avec l'aisance la puissance de conviction et la bienveillante autorité que nous lui connaissons, M. Giroud rendit un vibrant hommage à tous ceux qui consacrent le meilleur de leur temps à la bonne marche de la Caisse Raiffeisen de Chamoson et dont la grande préoccupation est de servir les intérêts de la communauté avec conscience et désintéressement.

A 17 h. 30, M. Lucien Gaist, à qui nous devons la totale réussite de cette belle manifestation, annonça la clôture de cette journée jubilaire dont tous les participants garderont un précieux souvenir.

Luc.

## Assemblées ordinaires

### Boudevilliers (Neuchâtel)

La Caisse de crédit mutuel de Boudevilliers a tenu son assemblée générale annuelle le samedi 11 avril 1959, au collège de Boudevilliers. On comptait une quarantaine de membres présents.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous et tout particulièrement à trois nouveaux membres, M. James Jacot, président, donne connaissance du rapport du Comité de direction, évoquant la situation générale et plus particulièrement l'activité de nos organes dirigeants, travaillant pour le bien de notre Caisse et par là même de ses membres.

Le secrétaire, M. Hubert Pétremand, nous fait revivre fidèlement le déroulement de la dernière assemblée générale, alors que le caissier, M. Hermann Guyot, expose la situation financière de notre Caisse. Nous extrayons de ce rapport les chiffres suivants : mouvement général 2 104 383 fr. 66 en 1695 opérations ; somme du bilan Fr. 1 268 013.55 ; épargne Fr. 860 545.10 ; obligations Fr. 224 000.— ; créances hypothécaires Fr. 904 516.40 ; autres prêts Fr. 91 720.— ; 81 membres ; 410 livrets d'épargne ; bénéfice de Fr. 4495.50 ; réserves de Fr. 38 118.70. Ces chiffres mettent en lumière les services toujours plus grands dont peuvent bénéficier ceux qui font confiance à l'institution.

M. Jean Aiassa, président du Conseil de surveillance, après lecture du rapport de cette autorité, fit voter l'acceptation des comptes et bilans et adressa des remerciements aux membres dirigeants et au caissier.

En application des statuts, trois membres des Comités sont à élire, soit MM. James Jacot, Jules Vuillème et Jean Aiassa qui, pour une nouvelle période, sont appelés à s'occuper des destinées de notre petite banque villageoise.

Le paiement de l'intérêt aux parts sociales et l'appel mettent un point final à cette assemblée.

H. G.

### Courrendlin (Jura)

Samedi 14 mars, notre Caisse de crédit mutuel tenait son assemblée générale annuelle. C'en était la 33<sup>e</sup> édition.

Pour la première fois, les épouses et fiancées des membres avaient été invitées à participer à ces assises. Ce fut un succès ! Très nombreuses furent en effet celles qui accompagnèrent époux ou fiancés et qui portèrent intérêt aux délibérations. Pour une heureuse initiative, c'en fut une du meilleur aloi !

Les délibérations de l'assemblée furent menées de mains de maître par M. Aiphonse Cortat, maire à Rossemaison. Son rapport d'activité a fait valoir la confiance dont jouit la Caisse Raiffeisen de Courrendlin et la marche sans cesse ascendante de cette institution. Des remerciements furent adressés à tous ceux qui œuvrent à son développement : une gratitude particulière fut exprimée au caissier M. Faehndrich, lequel est à l'ouvrage depuis la fondation.

Il appartenait au gérant, M. Faehndrich, de parler chiffres. Il le fit avec sa concision habituelle. Nous tirons de son rapport les quelques indications suivantes : Mouvement des comptes en 1958 : fr. 2 252 304.—. Bilan au 31 décembre 1958 : fr. 1 736 104.—, en augmentation de fr. 95 000.— par rapport à l'an précédent. Résultat de l'exercice écoulé : fr. 7640 de bénéfice, qui sont entièrement versés aux réserves, lesquelles atteignent désormais fr. 76 000.—.

M. le doyen Buchwalder, président du Conseil de surveillance, se plut ensuite à souligner l'important travail développé par les organes de la Caisse. Dans une brève analyse du bilan, il démontra la solidité de l'édifice et la valeur des garanties, répondant des crédits accordés aux membres. Finalement, par vote unanime, l'assemblée accepta les comptes, montrant ainsi la confiance dont elle entoure les dirigeants de notre banque locale.

L'assemblée de la Caisse Raiffeisen est toujours une heureuse occasion d'informer les membres sur divers problèmes. Aussi chaque année, la Direction a-t-elle le souci de compléter l'assemblée générale par une conférence, causerie ou films. Ce samedi 14 mars, ce fut le B.L.S. qui, par l'image et aussi les commentaires de son opérateur, M. Stoller, fit faire à de nombreux participants un magnifique voyage en Valais et dans le Nord de l'Italie.

A. G.

### Bonfol (Jura)

Réunis à la salle communale, en assemblée générale, le samedi 28 février dernier, les membres de la Caisse de crédit mutuel ont pu constater, une fois de plus, la marche ascendante de notre institution. Dans son rapport d'activité, M. H. Chevrolet, président du Comité de direction, brosse un tableau succinct de la situation économique, pour l'heure assez instable, tandis que M. R. Mœschler, caissier, illustre par le langage des chiffres les réjouissants progrès de notre banque qui, au cours de son 5<sup>e</sup> exercice, a vu les dépôts augmenter de quelque Fr. 110,000.—, le nombre des carnets d'épargne s'élever à 228 et le mouvement général des opérations dépasser Fr. 700,000.—.

Sur proposition de M. le maire Fleury, président du Conseil de surveillance, les comptes sont adoptés et décharge est donnée à l'administration pour sa gestion.

Le verre de l'amitié, précédé du paiement des parts sociales, met fin à cette assemblée.

M. C.

### Grandfontaine (Jura)

Réunis en assemblée générale, les sociétaires de notre petite banque villageoise étaient convoqués pour passer les comptes de l'exercice 1958.

Présidée par M. Pierre Quiquerez, maire et président du Comité de direction, cette réunion fut des plus intéressantes par la nombreuse assistance et par les rapports présentés.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée par M. René Vuillaume, secrétaire du Comité, le président retraça les principaux événements qui ont marqué notre économie nationale et régionale, au cours de l'année écoulée. Il se plut à dire l'excellente marche de notre Caisse, ses progrès et l'activité de son Comité et du Conseil de surveillance au cours de 1958.

Le caissier, M. Joseph Quiquerez, dans son rapport, se borne à orienter les membres sur le développement matériel de la Caisse et donne quelques directives utiles pour l'avenir. Alors que le bilan atteint Fr. 649,139.79, le mouvement général se chiffre à Fr. 1,014,029.42 en 1120 opérations. Les réserves s'élèvent à Fr. 24,371.79. En terminant, il remercie les sociétaires et les déposants pour la confiance qu'ils témoignent à notre C. R.

Le président du Comité de surveillance, M. le curé Marer, remercia tout d'abord l'assemblée de la confiance qui lui fut témoignée en le nommant, l'an dernier, dès son arrivée chez nous, président de ce conseil.

Faisant lecture de quelques passages du rapport du reviseur de l'Union qui magnifie l'excellente gestion et administration de notre Caisse, il dit la confiance que mérite une telle œuvre d'entraide sociale. Tout porte à l'optimisme pour l'avenir de notre caisse.

surveillance, qui reçoivent la confirmation de leur mandat pour une nouvelle période. Il est en effet très important pour une Caisse d'avoir des dirigeants stables, c'est le cas pour Porrentruy et

nous en sommes très heureux pour tous ceux qui s'intéressent à cette belle institution d'épargne et de crédit.

P. H.

## Extrait des délibérations de la séance des Organes supérieurs de l'Union suisse, du 2 mai 1959

### Boécourt (Jura)

*Le bilan dépasse un million.* — La Caisse de crédit mutuel a tenu l'assemblée du 36<sup>e</sup> exercice, le samedi 21 février, au Restaurant de l'Aigle, sous la présidence de M. Gaston Bourquard. Une septantaine de membres ont répondu à la convocation.

Il ressort de la présentation des comptes par le caissier, M. Xavier Stékoffer, que le bilan se monte à Fr. 1,007,197.—, le chiffre d'affaires à 928,720 francs, l'épargne à Fr. 643,381.—.

Sur proposition du président du Conseil de surveillance, M. l'abbé Barthoulot, l'assemblée accepte ces comptes à l'unanimité.

Après l'assemblée administrative, M. l'abbé André Chèvre, vicaire à Bassecourt, nous fait une fort intéressante causerie sur « Bellelay dans sa belle époque et ses relations avec l'église paroissiale de Boécourt ». Puis le président a remercié comme il se devait pour cette causerie très instructive.

### Porrentruy (Jura)

La Caisse de crédit mutuel de Porrentruy a tenu, le 7 mars, à l'Auberge d'Ajoie, sa 33<sup>e</sup> assemblée générale à laquelle participèrent une soixantaine de sociétaires.

La lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale fut acceptée sans observation. Puis M. Maurice Schlachter, président, présenta un rapport très intéressant sur l'activité de l'exercice 1958, année au cours de laquelle la Caisse Raiffeisen connut, à nouveau, un développement très réjouissant. Le bilan de fr. 1 780 000.— a augmenté de fr. 380 000.—; le chiffre d'affaires atteint fr. 3 500 000.— et le bénéfice de fr. 3080.—, quoique modeste, traduit bien les avantages dont bénéficient autant les déposants que les débiteurs. Depuis quatre ans, la Caisse a financé la construction de 25 maisons familiales et s'il a fallu quelque peu restreindre les crédits à la fin de 1958, les nombreux dépôts d'épargne effectués depuis lors, permettent à nouveau au comité d'envisager de nouveaux prêts hypothécaires et ordinaires. Au terme de son exposé, M. Schlachter s'est félicité du bon travail de l'administration et du caissier et a remercié chacun de son attachement à notre Coopérative de crédit.

M. Ruedin, caissier, analysa à son tour les comptes de l'exercice écoulé et démontra, chiffres en mains pourrait-on dire, puisque chacun détenait bilan et compte d'exploitation, la solidité et l'excellente assise de notre Caisse.

Porte-parole du Conseil de surveillance, le président M. André Schaller étant malade, M. Armand Guenat fit état du rapport élogieux des organes de révision de Saint-Gall et proposa à l'assemblée d'approuver les comptes et d'en donner décharge aux organes responsables, ce qui fut fait à l'unanimité.

Les élections statutaires se déroulèrent alors par acclamation: M. Maurice Schlachter fut réélu président, de même que MM. Alphonse Riba et Pierre Riche du Comité de direction et MM. Armand Guenat et Jean Schenk du Conseil de

A la veille du Congrès annuel de cette année, les Conseils d'administration et de surveillance de l'Union ont siégé le 2 mai à Zurich, sous la présidence de M. le Conseiller national G. Eugster, président.

1. Les Caisses récemment fondées de Hämikön-Müsswangen (Lucerne) et Leontica (Tessin), dont les conditions d'adhésion sont remplies, sont admises au sein de l'Union suisse. Les 4 fondations intervenues durant l'exercice en cours portent à 1055 le nombre des Caisses Raiffeisen affiliées à l'organisation centrale.

2. Des crédits sont accordés aux Caisses affiliées pour un montant global de Fr. 275 000.—.

3. Les Organes supérieurs prennent connaissance du rapport intermédiaire touchant l'activité de la Caisse centrale concernant l'année courante.

4. Les dernières décisions utiles sont prises en vue d'assurer l'organisation du Congrès annuel.

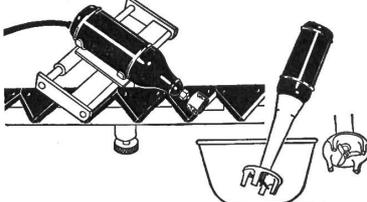
5. Les Conseils prennent connaissance avec satisfaction du rapport de l'Office fiduciaire et de revision REvisa, dont l'expertise annuelle a confirmé à nouveau l'excellente gestion de la Caisse centrale.

6. Pour occuper le siège devenu vacant au sein du Conseil d'administration de l'Union, les Organes centraux décident de proposer à l'assemblée des délégués la candidature d'un nouveau représentant des Caisses thurgoviennes en la personne de M. Paul Vogt, syndic et député, président de la Caisse Raiffeisen de Güttingen.

7. Les Conseils supérieurs de l'Union procèdent à l'élection au sein de la Commission de direction de son membre M. Samuel Chevalley, préfet de Lavaux, Chexbres (Vaud).

**Atout AG**  
Burgdorf  
Telephon 034 2 20 33  
Maschinen und Apparate

**Meilleur!**  
L'aiguiseur - Atout  
avec guideage donne  
un meilleur affûtage.  
Produit suisse  
Demandez prospectus gratuit



**Contre un petit supplément de prix, livrable avec Mixer et à deux vitesses.**

Depuis 1948

**M 555**

Zinèbe Maag

**contre la tavelure**

Dr R. Maag S. A. Dielsdorf / Zurich

**Roues de Brouettes**

avec pneu,  
pneu plein  
ou cercle  
en fer.

**FRITZ BÖGLI**  
atelier de construction  
Langenthal-31  
Tel. (063) 2 14 02

Imprimerie Favre & Favre S. A., Maupas 7, Lausanne

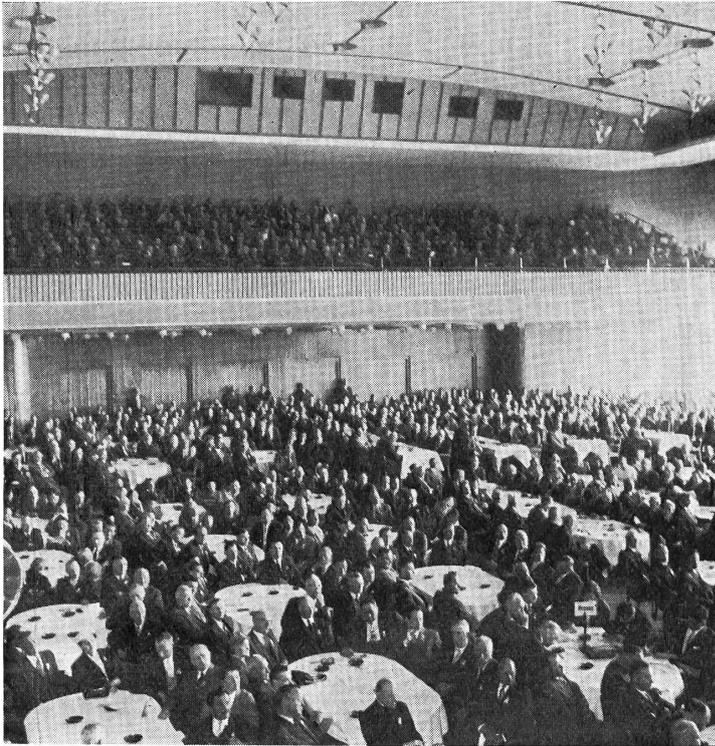
**études de constructions rurales** ◀ ◀ ◀ ◀

PLANS • SOUMISSIONS • VÉRIFICATIONS • NEUF ET TRANSFORMATIONS

**H. RAMAZZINA** ARCHITECTE

13, BD GEORGES-FAVON • GENÈVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92

## IL CONGRESSO DI ZURIGO



Veduta parziale della sala durante l'assemblea

Domenica e lunedì 3 e 4 maggio 1959 si è svolto a Zurigo il 56° Congresso raiffeisen svizzero, con la partecipazione di circa 1800 delegati di tutti i Cantoni della Svizzera, tra i quali una quarantina di ticinesi.

L'arrivo a Zurigo ebbe luogo per quasi tutti poco prima di mezzogiorno, ed il pomeriggio venne lasciato libero ai delegati che poterono approfittarne a scelta per una visita all'Esposizione svizzera di giardinaggio, oppure allo Zoo, oppure ai musei, oppure per un giro della città.

La sera, nel grande salone del Kongresshaus, si svolse la tradizionale serata di benvenuto con programma musicale. Tra le società che diedero il loro contributo allo spettacolo citeremo la Stadtmusik di Zurigo, il Männerchor, la corale Pro Ticino di Zurigo, la Chanson romande, gruppi in costume ed un gruppo di « jodler ». Nel corso della serata presero la parola, porgendo il benvenuto ai congressisti, il Dir. Egger ed il presidente della federazione zurighese, Baltensperger, entrambi nelle tre lingue nazionali.

Il mattino seguente nella medesima sala ebbe luogo l'assemblea generale ordinaria dei delegati, per la quale era stata predisposta l'apparecchiatura di traduzione si-

multanea in francese e in italiano, che funzionò perfettamente a generale soddisfazione.

L'assemblea venne aperta dal presidente dell'Unione, *Dr Eugster*, il quale disse tra l'altro :

« Ho l'onore di porgervi il benvenuto allo 56esima assemblea generale dei delegati dell'Unione svizzera delle Casse Rurali.

Da tutti i distretti della Svizzera, dai monti e dalle vallate, siete affluiti nella grande città di Zurigo, non per una dimostrazione di massa, ma quali eloquenti testimoni della volontà di mutuo aiuto della popolazione rurale.

Che devono pensare i nostri delegati delle selvagge vallate alpestri e dei poveri villaggi di campagne vedendo questa città con le sue ricchezze, il suo lusso ed i suoi divertimenti? Non lasciatevi ingannare dalle apparenze e dalla superficie luccicante! Anche qui occorre lavoro duro ed una lotta per l'esistenza senza pari! In nessun caso vi sono qui uomini più felici che da voi in campagna!

Ciò che ci ha condotto qui è ancora una volta non in primo luogo il divertimento, bensì il desiderio di renderci conto e di dare uno sguardo ad un'annata di lavoro

nel campo del movimento raiffeisen. I nostri signori Direttori possono nuovamente rapportare su ottimi risultati. Il movimento fa progressi, il consolidamento interno è evidente. Soprattutto soddisfacente è l'immutata volontà di risparmio della nostra popolazione rurale.

Non è così naturale che in un periodo di risparmio forzato, com'è quello causato dall'AVS, dalle casse pensione e dalle assicurazioni di ogni genere, venga ancora risparmiato anche di propria volontà. Ma il contadino indipendente, l'artigiano e gran parte degli operai della campagna devono ancora affidarsi al risparmio per non andare a carico di altri negli anni della vecchiaia. Il risparmio è ancora sempre il migliore mutuo aiuto, e dà l'impressione della sicurezza personale e della libertà. Perciò risparmiare è il vero scopo del movimento raiffeisen, e nello scorso anno, come potrete udire dai rapporti, questo scopo è stato raggiunto in modo eccellente.

Con i risparmi raccolti aiutiamo gli altri abitanti del villaggio a costruirsi un'esistenza od a migliorarla. Il bisogno di denaro diventa sempre maggiore con la diminuzione del lavoro intrinseco della moneta.

La svalutazione è il maggiore nemico del risparmio. Quali sono le cause di questa lenta e tacita diminuzione di valore del denaro? Esse sono parecchie. Vorrei quasi farle risalire alle conseguenze della congiuntura attuale :

Piena occupazione ad ogni costo, diminuzione delle ore lavorative, aumento degli stipendi, politica sociale sempre più spinta, immense spese per l'equipaggiamento militare, maggiori imposte, assicurazioni obbligatorie. Tutto ciò deve andare a maggiorazione del prezzo delle merci, ed in fin dei conti deve sopportare tale aumento chi credeva di aver avuto dei vantaggi dagli aumenti succitati.

La ricchezza della città è perciò spesso soltanto fittizia, e non deve necessariamente risvegliare l'invidia degli abitanti della campagna. Ricco è colui che è autosufficiente, che sa trarsi d'impiccio con i mezzi che sono a sua disposizione. E ricco è soprattutto colui che svolge con gioia il proprio lavoro e sa trarne le massime soddisfazioni. Ricchi siete voi, contadini dei monti e delle vallate, con le vostre belle terre che vi assicurano un tetto, pane e lavoro.

Ricchi siete voi, artigiani, se l'arte dei prodotti del vostro lavoro rappresenta la

vostra soddisfazione interna. E ricco è ogni operaio od impiegato cui l'adempimento del proprio dovere è divenuto una seconda natura e che vede nel lavoro un dono di Dio.

Per ciò possiamo oggi essere lieti. Un anno di duro lavoro è ormai dietro di noi e non è rimasto infruttuoso: 55 milioni di franchi di aumento del risparmio testimoniano per voi. Ciò è tuttavia soltanto il segno esteriore dello spirito dell'autosufficienza e della volontà di essere utili anche agli altri.

Con un sentito ringraziamento per il vostro disinteressato lavoro nello scorso anno al servizio del movimento raiffeisen e con l'augurio che questo congresso sia fruttuoso dichiaro aperta questa assemblea generale. »

Il presidente dava quindi la parola a due illustri ospiti del Congresso: il sindaco di Zurigo, *on. Landolt*, ed il presidente della lega svizzera dei contadini, *Prof. Laur*, i quali ebbero parole di simpatia per il nostro movimento e di benvenuto ed augurio per i partecipanti al Congresso.

Dopo aver ricordato i raiffeisenisti scomparsi, ed in particolare il membro del consiglio d'amministrazione dell'Unione Paul Dickenmann, il presidente passava allo svolgimento delle trattande dell'ordine del giorno, costituendo l'ufficio assembleare, nel quale veniva chiamato quale scrutatore anche l'Avv. Emilio Induni, di Ligornetto.

Era quindi la volta del *Dir. Egger* di presentare il rapporto sull'attività del Servizio revisione come pure sull'attività e sulla situazione delle Casse affiliate.

Dopo aver accennato ai risultati dell'assieme delle Casse per lo scorso esercizio (11 nuove fondazioni, 3000 soci in più, aumento della cifra del bilancio del 6,5 %, per un totale di 1 miliardo e 680 milioni) ed al dettaglio delle singole voci dell'assieme dei bilanci delle 1051 Casse svizzere, il *Dir. Egger* così concludeva:

« Possiamo perciò a giusta ragione guardare con soddisfazione al lavoro dell'annata trascorsa ed ai successi conseguiti in questo periodo.

Tutto questo mi dà anche motivo e necessità di ringraziare, innanzitutto il buon Dio, che ha visibilmente tenuto sotto la propria protezione la nostra opera e la nostra attività al servizio del prossimo.

Il nostro ringraziamento va anche ai più di 10 000 attivi collaboratori sparsi nelle singole casse, nei comitati di direzione, nei consigli di sorveglianza o quali cassieri per la loro fedeltà ai fini del nostro movimento, per l'impegno profuso per la buona riuscita dell'opera comune. E ringrazio in particolare i membri dei consigli dell'Unione per l'energica direzione ed am-

ministrazione, ma anche i collaboratori della sede centrale per la loro dedizione coscienziosa e zelante.

Il parroco Traber, il pioniere raiffeisen svizzero, disse una volta che soltanto due cose potrebbero uccidere le Casse Raiffeisen: la forza brutale oppure le Casse stesse, nel caso dovessero scostarsi dai loro preziosi principi, edificati sull'eterna legge fondamentale dell'amore di Dio e del prossimo. Viene così definito lo scopo superiore delle Casse e la via per raggiungerlo: la fedele osservanza degli statuti e dei principi, la quale

è garanzia di fiducia da parte della popolazione,

è garanzia di successo e di attività,

ed è garanzia per progresso e crescente sviluppo,

al quale, come già espresso nel verbale zurighese di fondazione della nostra Unione, anche le future generazioni guarderanno con ammirazione per l'opera creativa dei padri. »

Toccava in seguito al *Dir. Schwager* di esporre il rapporto sul conto perdite e profitti e sul bilancio della Cassa centrale al 31 dicembre 1958, come pure sull'attività del 1958 della stessa.

Egli esaminava in dettaglio le singole voci del conto perdite e profitti e del bilancio, che ha denotato quest'anno un aumento record di circa 39 milioni, superando così i 309 milioni. Il rapporto del *Dir. Schwager* terminava così:

« Permettete che io aggiunga anche qualche breve considerazione sulla situazione attuale come pure sul probabile sviluppo nel settore del credito e dei tassi d'interesse e del mercato del denaro e dei capitali. La richiesta di crediti alla Cassa centrale da parte delle Casse affiliate come già avete udito è fortemente diminuita. Per contro nella concessione diretta di prestiti e crediti possiamo contare su una continua e soddisfacente domanda, benchè la concorrenza, che durante un certo periodo era completamente scomparsa, cominci nuovamente a farsi sentire. Per quel che concerne il tasso per prestiti ipotecari, esso si è stabilizzato si può dire in ogni parte del Paese al 3 3/4 % per vecchie e nuove ipoteche di primo grado, e si può ritenere con una certa sicurezza che questo tasso nell'immediato futuro non subirà mutamenti nè verso l'alto nè verso il basso. Il capitale disponibile che cerca investimento è certo attualmente parecchio, ma d'altronde la domanda aumenterà sicuramente ancora. Benchè le urgenti costruzioni di palazzi scolastici e gli ampliamenti degli acquedotti siano quasi dappertutto ormai eseguiti, è ora la volta delle grandi costruzioni stradali, dei lavori di arginatura,

dell'ammodernamento delle fabbriche e di altro ancora, per cui si può ritenere che la richiesta di capitali a lunga scadenza rimarrà sostenuta.

Meno soddisfacente è per contro la situazione sul mercato del denaro. Per chiarire la questione sia qui menzionato che per mercato del denaro si intende la domanda e l'offerta di capitali per una durata di investimento di circa da 3 mesi ad un anno. In questo settore le possibilità di collocamento si sono ridotte al minimo, si può anzi dire che mancano quasi completamente. E ciò ha ripercussioni alquanto sfavorevoli sulla nostra Cassa centrale. Per poter essere in grado in ogni tempo di far fronte anche a forti richieste di denaro da parte delle Casse affiliate siamo costretti ad investire grosse somme a breve scadenza, per poterne disporre in caso di bisogno entro breve tempo. E dato che simili possibilità di investimento sono attualmente quasi del tutto inesistenti, ne risultano per noi sensibili perdite d'interesse. Le Vostre Casse possono talvolta essere dell'opinione che l'Unione corrisponda un ben misero interesse sui vostri averi a vista. Ciononostante questo basso interesse oggi rappresenta già per noi una gravosa prestazione, e sono costretto a prepararvi al fatto che con il prossimo 30 giugno interverrà probabilmente una nuova riduzione. È certo una grande tentazione l'averne milioni in giacenza senza interesse da una parte, mentre dall'altra ci sarebbe ampia possibilità di poterli investire a lunga scadenza. L'esperienza degli ultimi anni ha tuttavia di nuovo confermato che si è preparati a fronteggiare una restrizione generale sul mercato del denaro e dei capitali soltanto se in nessun tempo ci si lascia scostare dal principio di un'abbondante liquidità.

Egredi ascoltatori, sono così giunto alla fine del mio rapporto e vi ringrazio per la vostra attenzione. »

Il rapporto seguente avrebbe dovuto essere presentato dal presidente del consiglio di sorveglianza, *on. Alban Müller*, il quale tuttavia si trova degente in ospedale causa grave malattia. Dato che il suo rapporto era stato ugualmente da lui preparato in precedenza, l'incarico della lettura veniva affidato al membro del consiglio di sorveglianza *on. Staub*.

Riportiamo integralmente il rapporto dell'*on. Müller*, che come per il passato rappresenta il piatto forte dell'intera assemblea.

« Il mutamento strutturale verificatosi sul mercato del denaro e dei capitali, il forte allentamento della liquidità, ha influito in modo massiccio sul bilancio della nostra Unione, che è aumentato di 38,8 milioni di franchi. È il più grande aumento

che sia stato fino ad oggi registrato, benchè con tutta probabilità non di carattere stabile, in quanto parecchie Casse utilizzeranno nuovamente i loro depositi. Se all'aumento di bilancio causato dai depositi delle Casse aggiungiamo i rimborsi parziali sui crediti concessi alle Casse, vediamo che l'Unione, come già avete in precedenza udito, ha dovuto accollarsi circa 50 milioni di franchi, che nella misura del possibile ha dovuto cercare di collocare.

Conformemente all'art. 19 della legge sulle banche e casse di risparmio il consiglio di sorveglianza ha il compito, in unione con un'istanza di revisione estranea all'istituto (nel nostro caso la S.A. Fiduciaria e di revisione REVISA), di verificare i conti annuali sia nella forma sia nel contenuto, di controllarli in base alle disposizioni legali, statutarie e regolamentari e di verificare il bilancio. Possiamo con soddisfazione constatare come il bilancio presentatoci ed il relativo conto perdite e profitti siano conformi ai libri ed ai diversi estratti. La Direzione ci ha fornito volentiersamente ogni informazione richiesta. In nome del consiglio di sorveglianza posso comunicarvi che come per gli scorsi anni tutto è in ordine. Gli attivi ed i passivi esistono effettivamente come sono stati registrati. Sopravalutazioni od altre irregolarità non sono state constatate. Anche il controllo di cassa non preavvisato corrispondeva esattamente al centesimo.

Negli *attivi* la posizione maggiore non è più rappresentata dalle ipoteche, bensì dai titoli. Ciò è senz'altro bene accetto, e meglio si addice alle funzioni di una centrale di compensazione delle Casse locali. I titoli sono aumentati di 29,1 milioni e raggiungono ora i 118,6 milioni di franchi. Il contrario di questo aumento lo avemmo nel 1956, quando dovettero essere venduti 21 milioni di titoli per poter far fronte ai bisogni delle Casse. E viene così nuovamente confermato ciò che ebbi già a dirvi lo scorso anno: se non possiamo come le grandi banche tenere grosse somme in cassa e sul conto chèques postale, non ci resta altra scelta che tenere pacchetti di titoli. E dobbiamo tenerli anche quando, come avviene oggi, essi possono essere venduti sopra la pari. Titoli solidi, come quelli posseduti dall'Unione, rappresentano una buona liquidità, ma non sempre un buon investimento. Il principio che «la liquidità ha la precedenza sull'utile» è un principio di ferro per ogni serio istituto di credito, ed in particolare per la centrale di compensazione delle Casse locali.

Al secondo posto tra gli attivi troviamo le ipoteche con 99,4 milioni di franchi. L'aumento ammonta a 3,9 milioni. La qualità delle ipoteche è ottima. L'acquisizione di buone ipoteche di medio volume, quindi

non su grandi immobili di reddito, è attualmente resa difficile dalla forte richiesta.

La scorso anno la terza posizione tra gli attivi era occupata dai crediti alle casse affiliate. Questi sono diminuiti nei confronti dell'anno precedente da 34,1 milioni a 19,6, di modo che quest'anno la terza posizione è stata occupata dalla cassa con 22,4 milioni. Questo grosso importo in cassa, che nel frattempo è ancora aumentato, è una costante preoccupazione per la direzione e per i dirigenti. Anche qui vale ancora il motto «liquidità prima dell'utile». Bisogna tuttavia uscirne, e chiediamo perciò la vostra comprensione per le condizioni d'interesse dei capitali depositati, particolarmente per i conti correnti a vista.

L'evoluzione del mercato del denaro e dei capitali negli anni 1957 e 1958 dimostra ancora una volta in modo evidente come le circostanze possano rapidamente ed in modo radicale mutare. Non bisogna quindi lasciarsi troppo impressionare da simili evoluzioni in un senso o nell'altro, e non bisogna in tali estremi lasciarsi prendere dal panico.

Al passivo del bilancio troviamo gli averi delle casse affiliate con 243,7 milioni di franchi. Dei circa 35 milioni che sono entrati nel corso dell'anno 15 sono a termine e 80 a vista. Da ciò credo di poter dedurre la tendenza delle Casse a investire di nuovo sul posto i capitali a disposizione.

Il conto perdite e profitti si presenta un poco meglio dello scorso anno. L'*utile netto* è di Fr. 744 394,99, vale a dire Fr. 18 811,05 in più del 1957. L'utile non è però aumentato in proporzione all'aumento del bilancio. Si risente in ciò il forte importo in cassa, che non rende un centesimo. Le spese generali, comprese quelle del servizio revisione, ammontano al 0,41 % della cifra di bilancio, o al 0,29 % del bilancio senza le spese del servizio revisione. Queste spese, se comparate a quelle di altri gruppi bancari, possono esser definite modeste.

Riassumendo dichiaro a nome del consiglio di sorveglianza di essere pienamente soddisfatto dell'esame delle principali componenti del conto perdite e profitti. I capitali affidati vengono amministrati ed investiti in modo estraamente oculato e coscienzioso.

Egredi Signori! È mio gradito dovere esprimere un ringraziamento. Ringrazio in primo luogo il presidente del Consiglio d'amministrazione ed i suoi membri per il lavoro e lo zelo prestati nell'interesse dell'Unione. Un grazie speciale al Signor Dir. Schwager, della Cassa centrale. Le difficoltà nel corso dell'anno — specialmente in seguito allo straordinario aumento delle cifre del bilancio — sono state grosse ed hanno richiesto la calma riflessione e la chiaroveggenza della direzione. Per i diri-

genti è particolarmente tranquillizzante e soddisfacente specialmente in questi tempi difficili il sapere che la direzione della Cassa centrale è in mani così sicure. Ringrazio il Sig. Dir. Schwager, il vice-dir. Liner e tutti i collaboratori veramente di cuore per l'ottima prestazione. Il mio ringraziamento va pure al capo del servizio revisione Sig. Dir. Egger, ai due vicedirettori Rosenberg e Dr. Edelmann ed all'intero personale per l'assistenza e per la revisione delle nostre Casse in tutto il Paese. Ammiro sempre di più la rettezza e la consapevolezza dei propri fini che reggono il servizio revisione. E un grazie del tutto particolare ai Signori Revisori, che si sacrificano settimana dopo settimana nel servizio esterno. Certo anche il servizio esterno ha le sue attrattive, ma il fatto di essere così spesso lontani dalle famiglie le annulla in gran parte.

Egredi Signori! Vi sottoponiamo per l'accettazione le seguenti proposte:

1. Il bilancio al 31 dicembre 1958 ed il conto perdite e profitti per il 1958 siano accettati e ne sia dato scarico agli organi responsabili.

2. Il beneficio netto di Fr. 744 394,99 sia da ripartire, secondo la proposta del consiglio d'amministrazione, come segue:

a) interesse sulle quote sociali	Fr. 400 000.—
b) versamento alle riserve	Fr. 300 000.—
c) riporto in conto nuovo	Fr. 44 394,99

3. Il consiglio d'amministrazione, i direttori e vicedirettori, i funzionari della Cassa centrale e del servizio revisione siano sentitamente ringraziati per il coscienzioso e fruttifero lavoro svolto.

Egredi Signori!

Il nostro Paese stà per affrontare decisioni di carattere economico molto gravi. La nuova tariffa doganale e in primo luogo le relazioni reciproche tra gli stati europei (zona di libero scambio, ecc.) ci obbligheranno tra breve ad una presa di posizione ben definita.

Se la zona europea di libero scambio non dovesse realizzarsi potrebbero andar perdute le conquiste che grazie all'OECE sono state realizzate soprattutto nei settori dell'eliminazione delle barriere commerciali e del servizio dei pagamenti europeo. L'affermazione del CEE (comunità economica europea) per cui la zona di libero scambio può essere definita un'eresia europea è senz'altro esagerata e non realistica.

Il pensiero della zona di libero scambio non può e non deve essere sepolto, nell'interesse dell'Europa stessa. In vista dell'integrazione dell'economia europea, sia essa da realizzarsi in un modo o nell'altro, una delle principali premesse per questa integrazione è che le relazioni monetarie e di valuta siano in ordine, fornendo in tal

modo all'avvenire dell'Europa quel contributo degno della posizione da noi occupata. La Svizzera si è sempre sforzata di conseguire questo scopo, ed uno dei suoi compiti principali è quello di opporsi in ogni settore dell'economia pubblica e privata alle forze del dinamismo che sono latenti in una possibile svalutazione monetaria. Abbiamo il dovere di fare in modo che nel prossimo avvenire sempre più venga dato peso alla personalità, e che in misura sempre maggiore si abbia a scostarsi dal collettivismo portando in primo piano il rendimento del singolo e l'avvento della responsabilità personale. Per un raiffeisista in fondo ciò non rappresenta una novità. Il mutuo aiuto cooperativo è sempre stato sviluppato per rafforzare il singolo membro. Ma il cooperatore deve anche aver fiducia nella propria organizzazione di mutuo aiuto. Non vi sono surrogati per questa fiducia e mai ve ne saranno, eccezion fatta per gli stati a sistema totalitario. Liquidità non significa soltanto cassa ed averi realizzabili, ma significa anche fiducia e solvenza.

Geremia Gotthelf citava quattro capisaldi che stanno alla base della eterna missione del contadino. Questi capisaldi possono oggi essere resi propri in più vasta cerchia ad una sana politica del ceto medio, ad una sana intera popolazione. Essi sono la laboriosità, lo spirito casalingo, la probità, e la religiosità. Oggi ancora rappresentano le migliori fondamenta. Senza laboriosità la Svizzera non potrebbe conservare la posizione che ha raggiunto.

Lo spirito casalingo, la sicurezza, sono la conseguenza della virtuosa parsimonia che sta a mezza via tra l'avarizia e lo scialacquamento. Probità significa prendere sul serio i propri doveri di cristiano e di cittadino. La religiosità non è effeminatezza, significa bensì forza di carattere. Che lo si voglia o no tra l'intelletto e lo spirito si trova la croce del sacrificio e la croce della responsabilità. Colui che tende a un ideale religioso e nel medesimo tempo a un ideale materialista mostra spesso due volti differenti, ed il pericolo di tale maschera diventa più grave. Non si sa infatti se il vero volto dell'uomo sia quello domenicale o quello affaristico. Come conseguenza la carità risulta fredda e l'amore effeminato. Gli uomini moderni non amano le vecchie opinioni. E d'altronde gli uomini senza fantasia fanno obbiezione ad ogni nuova idea. Giustamente dice il filosofo spagnolo Ortega y Gasset:

« Il giorno in cui l'Europa sarà nuovamente dominata da una filosofia verace, l'unica che può ancora salvarla, si potrà

constatare come l'uomo, che lo voglia o no, è per sua disposizione costretto a cercarsi un'autorità che lo governi. »

Nella lotta del mondo libero contro il comunismo la nostra posizione è chiara. Dice con ragione il Prof. Röpke: Lo sviluppo del comunismo è favorito piuttosto da un'anima vuota che non da uno stomaco vuoto. E il mondo libero potrà conservare il predominio se gli riuscirà di riempire questo vuoto dell'anima. Un religioso americano ha forgiato la frase più adatta a spiegare ciò. L'occidente cristiano possiede la verità, ma non la sofferenza. Il comunismo per contro ha la sofferenza, ma non la verità. Se solamente questa sofferenza potesse essere risvegliata! Questa sofferenza sarebbe necessaria per l'idea europea, per la libertà e la dignità umana, quale antidoto al paradiso terrestre delle scatole di conserva cui siamo abituati.

Questo è il grande problema, l'unico grande problema del mondo intero: Dobbiamo ridare all'uomo un significato spirituale per la sua esistenza, una forma quasi di nostalgia e di inquietezza interiore. Alla lunga non si può vivere soltanto di politica, finanza, parole incrociate, frigoriferi e razzi lunari. Semplicemente non si può. Non si può vivere senza libertà e dignità umana, non si può vivere senza Dio, senza cultura cristiana, senza una Patria libera.

Vediamo perciò una missione realizzabile anche nel nostro ambito. Nel pensiero raiffeisen non deve essere il materialismo che impone la meta da raggiungere ed indica la via da seguire.

« Il materialismo non può rappresentare l'intero contenuto del cooperativismo. La forza creativa di una comunità scaturisce dal patrimonio di idee e dalla concezione della vita dei suoi dirigenti, e porterà a compimento opere sempre migliori con più fortemente tutti i suoi membri sono pervasi dal medesimo spirito. » Queste parole del Dr. Jaggi esprimono anche il nostro pensiero.

Diamo quindi al nostro lavoro dignità interiore, carattere spirituale. Ciò porterà noi e l'intero movimento raiffeisen sempre più in alto. Questo è il mio più intimo desiderio e la mia più profonda speranza. »

Scroscianti applausi accolsero il rapporto dell'on. Müller, ed il Presidente comunicò che al termine dell'assemblea sarebbe stato inviato un telegramma di saluto e di augurio all'illustre degente.

Si passò quindi alla votazione in merito alle proposte del consiglio di sorveglianza, che venivano tutte e tre accettate all'unanimità senza discussione.

In seguito al decesso di Paul Dickenmann si era resa necessaria la nomina di un nuovo membro del consiglio d'amministrazione dell'Unione, ed il presidente proponeva l'on. Paul Vogt, presidente della Cassa di Güttingen (Turgovia) e membro del comitato della federazione turgoviese.

Non vennero fatte altre proposte, per cui l'on. Vogt veniva eletto all'unanimità.

Anche alle eventuali nessuno domandava la parola, per cui il Presidente poteva dichiarare chiusa l'assemblea già verso le 11.

Il pomeriggio del lunedì era riservato alle escursioni. Parte dei delegati effettuò un giro sul lago con battello speciale, gli altri invece si recarono a visitare l'aeroporto di Kloten per mezzo di autobus. Per molti di essi il vedere posarsi e ripartire i colossi dell'aria, la febbrile attività nei saloni di arrivo e di partenza, l'incrociarsi di passeggeri di tutte le razze e nazionalità, ha certo rappresentato un'interessante novità ed un'esperienza indimenticabile.

E poi il ritorno. Dalla stazione di Zurigo numerosi treni riportarono a domicilio i 1800 delegati, che con la svago delle due belle giornate trascorse ebbero anche occasione una volta di più di rendersi conto dell'importanza e della vitalità del movimento raiffeisen svizzero e, ci auguriamo, hanno portato alle loro Casse ed al lavoro quotidiano una nuova carica di entusiasmo e di volontà di sempre fare meglio per lo sviluppo della propria istituzione e per la sempre maggiore diffusione dell'idea, che ha come scopo ultimo il desiderio di essere utile ed il bene del prossimo.

G. M.

---

*Nota della Redazione.* — Con questa relazione sul Congresso di Zurigo termina, dopo cinque anni di attività, la nostra collaborazione al *Messenger Raiffeisen*. Nei modesti limiti delle nostre possibilità e del ridotto spazio a disposizione abbiamo cercato di fare del nostro meglio per essere utili alla causa del raiffeisenismo e delle Casse Rurali della Svizzera italiana, nonché per facilitare il compito dei cassieri e dei dirigenti mediante istruzioni o schiarimenti. Ringraziamo i lettori che ci hanno seguiti sin qui, ed in modo speciale i collaboratori che hanno dato il loro apprezzato contributo alla « Pagina », che speriamo sia seguita anche in futuro da tutti i raiffeisenisti del Ticino e del Grigione italiano.

Giorgio Molinari.